

Pièce n° 3

PLAN LOCAL D'URBANISME

Approuvé par délibération du Conseil Municipal du 7 janvier 2008

Révisé par délibération du Conseil Municipal du 21 février 2011

INTRODUCTION : les éléments fondateurs du Projet d'Aménagement et de Développement Durable	07
APPROCHE THEMATIQUE : LES 7 AMBITIONS	09
1^{ère} AMBITION : Un habitat renouvelé	11
1.1 - améliorer et diversifier l'offre de logement	11
1.2 - améliorer les services et équipements dans les quartiers	15
1.3 - développer la présence de la nature près de l'habitat	17
2^{ème} AMBITION : La dynamique économique renforcée	19
2.1 - valoriser les espaces économiques	19
2.2 - renforcer l'attrait commercial	23
3^{ème} AMBITION : Des équipements à la hauteur d'une grande métropole	25
3.1 - développer les capacités et la qualité d'accueil de l'enseignement supérieur	25
3.2 - moderniser et compléter l'offre en équipements culturels et sportifs	27
3.3 - accompagner la restructuration du C.H.U	27
4^{ème} AMBITION : Une ville au cœur d'un réseau d'échanges	29
4.1 - développer les transports en commun	29
4.2 - optimiser le réseau de voirie	31
4.3 - développer les itinéraires et faire de la place pour les modes doux	31
4.4 - développer l'intermodalité	33

5^{ème} AMBITION : Un paysage révélé pour embellir le cadre de vie	35
5.1 - Valoriser et préserver l'écrin vert de la ville	35
5.2 - Valoriser le paysage urbain	37
5.3 - traiter les points noirs paysagers	37
6^{ème} AMBITION : Un patrimoine vivant porteur d'avenir	39
6.1 - mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager du centre ville	39
6.2 - reconnaître l'ensemble du patrimoine	39
7^{ème} AMBITION : Une meilleure prise en compte de l'environnement	41
7.1 - protéger les ressources naturelles	41
7.2 - prévenir les risques naturels	43
7.3 - lutter contre le bruit	43
APPROCHE GEOGRAPHIQUE : LES 9 TERRITOIRES STEPHANOIS	45
INTRODUCTION	47
1 ^{er} TERRITOIRE : La vallée historique et les collines centrales	51
2 ^{ème} TERRITOIRE : Plaine et espaces du Nord Est	53
3 ^{ème} TERRITOIRE : Les quartiers de la gare et d'entrée Est	55
4 ^{ème} TERRITOIRE : Les quartiers collinaires du Sud Est	57
5 ^{ème} TERRITOIRE : La colline de Montreynaud	59
6 ^{ème} TERRITOIRE : Terrenoire	61
7 ^{ème} TERRITOIRE : Les versants et collines de l'Ouest stéphanois	63
8 ^{ème} TERRITOIRE : Les contreforts du Pilat et Rochetaillée	65
9 ^{ème} TERRITOIRE : Saint-Victor-sur-Loire	67
CONCLUSION : le respect des grands principes du développement durable	69
CARTE DE SYNTHESE DU PADD	73
TABLES DES FIGURES ET PHOTOS	77

INTRODUCTION

LES ELEMENTS FONDATEURS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE



Le projet d'aménagement et de développement durable d'un Plan local d'urbanisme fixe, ainsi que le stipule le code de l'urbanisme, les grandes orientations d'aménagement et d'urbanisme de la commune. Il est établi à la suite d'un diagnostic qui permet d'identifier les besoins du territoire.

Le diagnostic établi pour Saint-Etienne a permis de mettre en évidence des enjeux et des nécessités d'évolutions auxquels le projet d'aménagement et de développement durable s'efforce de répondre.

Ainsi, il est constaté que la stratégie d'aménagement et d'habitat, déjà engagée par la ville et ses partenaires doit être poursuivie et développée. Il convient en effet de confirmer le récent renversement de tendance des dynamiques démographiques et immobilières de la commune, négatives jusqu'en 2003.

En matière d'économie, le constat a été dressé que les espaces spécialisés sur le territoire peuvent encore être valorisés dans la poursuite des efforts importants de reconversion réalisés depuis plus de 30 ans par les partenaires publics. Par ailleurs, le diagnostic montre qu'il est important que les équilibres commerciaux, entre l'hyper centre et les zones de commerces périphériques, soient contrôlés.

Au regard des activités économiques, mais aussi en considération de la qualité de vie des habitants et du développement durable, il est essentiel que le projet de territoire prévoit d'assurer de bonnes conditions de déplacements.

Le renforcement de la ville centre en grands équipements facilement accessibles par toute l'agglomération, important dans les dernières décennies, se poursuit. D'autres évolutions, en matière de santé par exemple, sont en cours.

Un regard particulier sur le paysage communal rappelle l'originalité et la diversité des sites composant le territoire stéphanois et pousse ainsi à développer sur ce sujet un volet particulier du projet d'aménagement et de développement durable.

Ville puissante du XIX^{ème} siècle, Saint-Etienne offre un patrimoine hérité de cette époque particulièrement attachant. L'identité stéphanoise se définit en partie au travers de cet héritage architectural et urbain. Le projet de territoire doit donc s'en préoccuper.

Enfin, les questions d'environnement et de risques doivent être bien sûr prises en comptes.



APPROCHE THEMATIQUE : LES 7 AMBITIONS

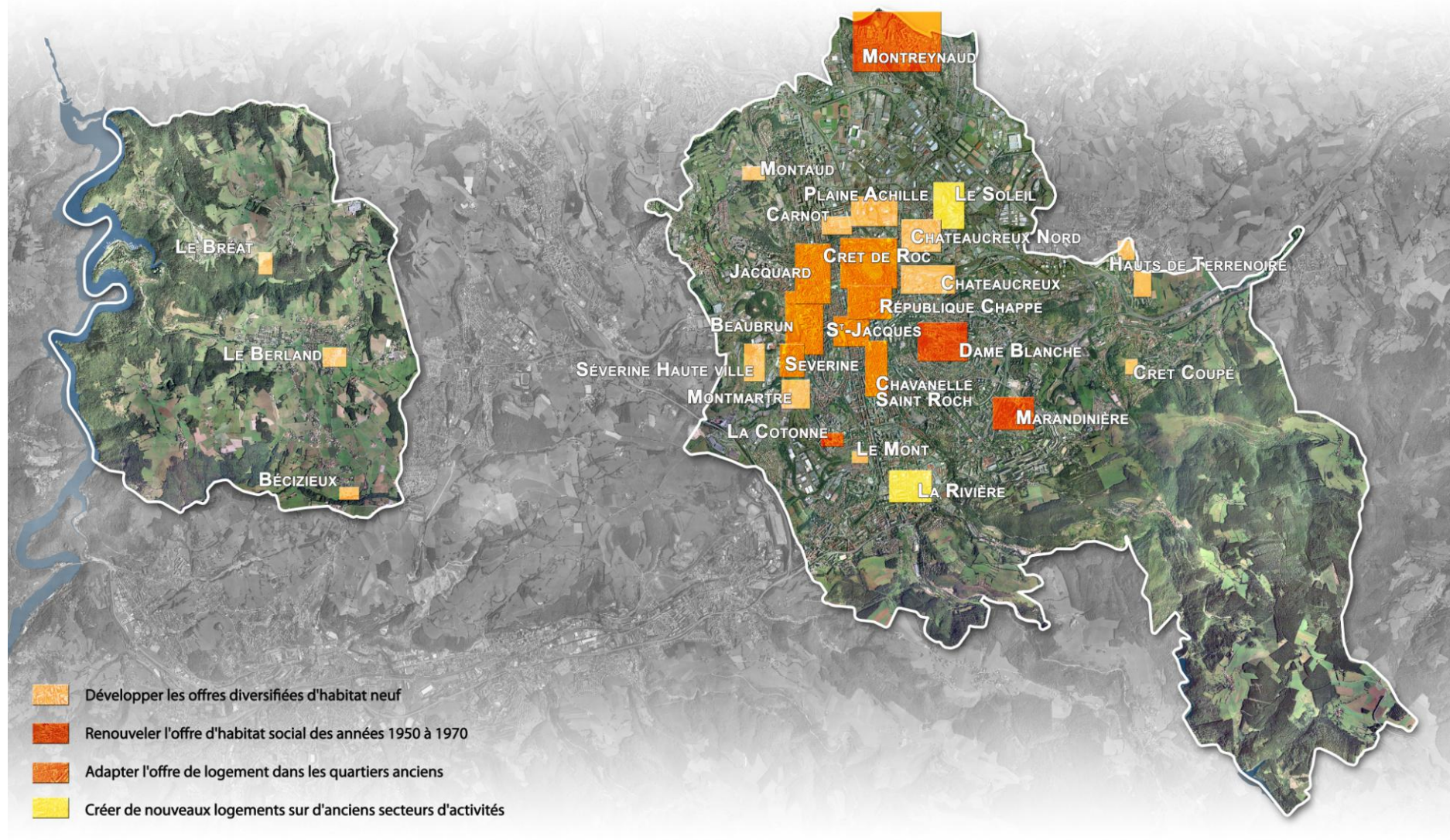


Figure 1 : améliorer et diversifier l'offre de logements

1^{ère} AMBITION : Un habitat renouvelé

AMELIORER ET DIVERSIFIER L'OFFRE RESIDENTIELLE EN RECHERCHANT UNE PLUS GRANDE MIXITE SOCIALE

La stratégie d'aménagement et d'habitat déjà engagée par la ville et ses partenaires doit être poursuivie et développée afin de confirmer le renouveau des dynamiques immobilières de Saint Etienne constatées à partir de 2003 et renverser durablement les tendances démographiques.

Rendre la fonction résidentielle de Saint-Étienne plus attractive pour retenir ses habitants et ses familles, c'est agir sur l'offre de logement elle-même qui doit être plus adaptée aux normes contemporaines et plus diversifiée ; c'est améliorer l'environnement du logement dans les quartiers ainsi que les services et équipements de proximité ; le renforcement des liens entre la nature et les espaces habités contribuera aussi à cet effort d'amélioration des conditions d'habitat.

■ 1.1 - Améliorer et diversifier l'offre de logement

Sur l'ensemble du territoire communal, il convient de diversifier la forme et le type de constructions neuves. Il convient aussi de poursuivre les interventions sur les quartiers offrant un habitat de qualité insuffisante.

Renouveler l'habitat social des années 1970

L'habitat social des années 1970, souvent obsolète, doit être renouvelé en procédant à des restructurations urbaines, des démolitions suivies de reconstructions, tout en recherchant la mixité sociale par le choix judicieux des programmes. Les quartiers de Montreynaud, de la Marandinière, de la Dame Blanche, pour ne citer que les opérations les plus spectaculaires, se transformeront de façon radicale.

Réhabiliter la fonction résidentielle des quartiers anciens

Dans les quartiers anciens, des opérations doivent être conduites pour adapter l'offre de logement et améliorer leur environnement. En centre ville, des ensembles d'actions de même nature que ce qui se réalise à Crêt de Roc et à Beaubrun sont à conduire dans l'avenir : réhabilitation ou restructurations lourdes d'immeubles, création d'espaces publics par destructions très choisies de bâtiments, recherche de la reconstitution d'une offre de logement bon marché pour les familles à reloger sur place et de programmes aptes à assurer la mixité sociale. Les secteurs anciens de Jacquard, de la rue des Frères Chappes, de Saint Roch doivent en particulier être requalifiés.

Diversifier la forme et le type des constructions neuves

Pour offrir un large choix de logement aux Stéphanois, il convient de diversifier la forme et le type des constructions neuves dans le respect de l'identité des différents quartiers. Cet objectif sera poursuivi en favorisant le développement de l'offre de logements neufs locatifs sociaux et privés, en développant aussi l'offre en accession, en variant les formes des nouveaux logements et en favorisant la réalisation, outre d'immeubles collectifs et de maisons individuelles, de formes intermédiaires d'habitat moins consommatrices d'espaces que le tissu pavillonnaire :

- Les quartiers péricentraux, mais aussi les péricentraux comme celui de la Rivière et du Soleil permettront le développement de cette nouvelle typologie d'habitat.
- Le quartier de la gare de Chateaucieux en transformation a vocation à accueillir des nouveaux programmes de logements collectifs.

- Sur le site de "Manufacture - Plaine Achille", le futur campus métropolitain accueillera des logements au sein d'un parc urbain également ouvert aux équipements publics, à l'enseignement, à la recherche et aux activités économiques.

- Des petites extensions pavillonnaires doivent être possibles en contact avec les secteurs urbanisés principalement dans les versants Ouest et sur le territoire de Saint Victor, dans le respect de l'environnement et du paysage.

Mettre en valeur le caractère patrimonial des bâtiments

La mise en valeur des ensembles d'habitat et des immeubles patrimoniaux participe aussi au renforcement de l'attrait résidentiel de la ville. Ainsi, plans de ravalement et plan couleur, règlements architecturaux et paysagers sur certains ensembles, élaboration d'une ZPPAUP dans le centre ville sont à prévoir.

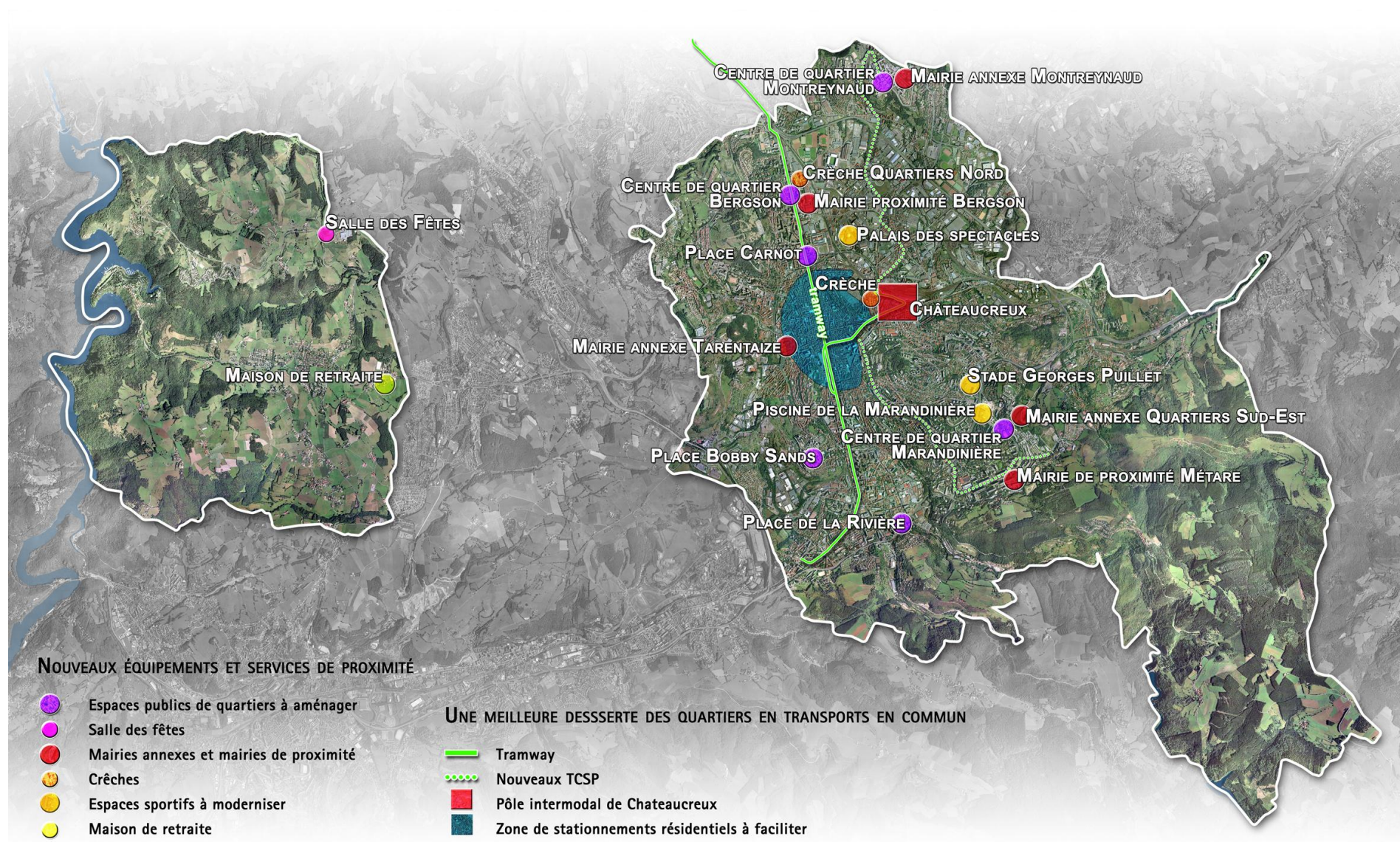


Figure 2 : améliorer les équipements dans les quartiers

■ 1.2 - Améliorer les services et équipements dans les quartiers

L'attrait résidentiel d'un territoire dépend aussi de la qualité des services de proximité. Aussi, il convient de :

- Poursuivre la **valorisation et le réaménagement des espaces publics** des centres de quartiers, notamment pour contribuer au bon fonctionnement des commerces de proximité.
- Compléter l'offre de **mairies de proximités et mairies annexes** pour bien desservir l'ensemble du territoire.
- Poursuivre les efforts d'**amélioration de la qualité des locaux d'accueil scolaire**.
- Compléter et **améliorer les capacités d'accueil pour la petite enfance**.
- **Améliorer la desserte en transports collectifs des quartiers d'habitat** : de grandes améliorations sont

attendues de la réalisation future des deux lignes de transports collectifs en site propre programmés par le plan de déplacement urbain d'agglomération.

- Poursuivre la **modernisation des équipements sportifs de proximité**.

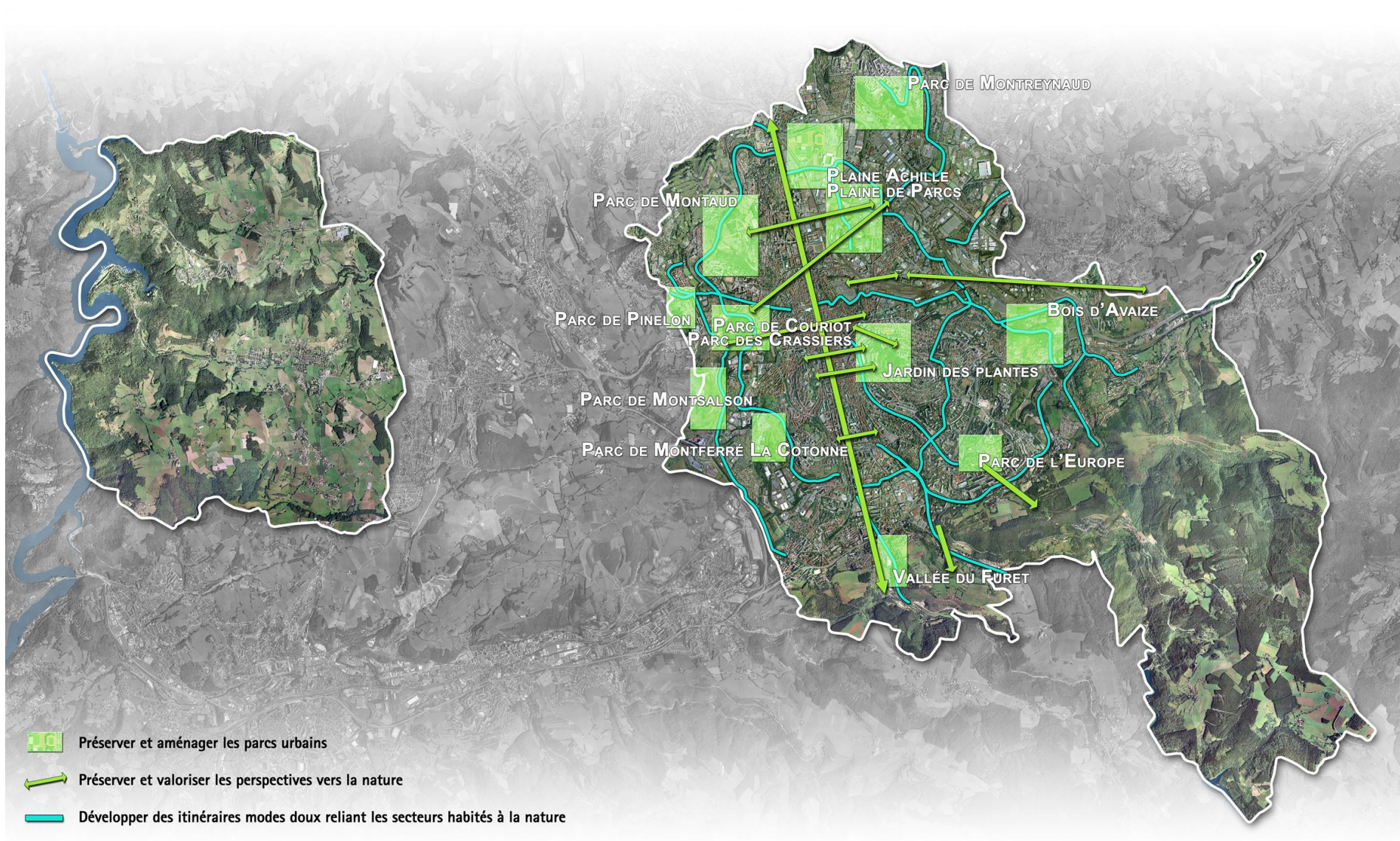


Figure 3 : développer la présence de la nature près de l'habitat

■ 1.3 - Développer la présence de la nature près de l'habitat

Améliorer l'offre résidentielle c'est enfin **développer la présence de la nature près de l'habitat** ; il s'agit de préserver, aménager et développer, les parcs et les espaces verts de proximité et leurs liaisons avec les espaces résidentiels. Il convient en particulier de :

- **Valoriser les espaces verts** de quartiers existants.
- Poursuivre l'**introduction du végétal** dans les espaces publics, rues et places.
- **Préserver et poursuivre l'aménagement des parcs urbains.**
- **Identifier et aménager des liaisons pour les modes doux** (piétons, cyclistes...) depuis les quartiers d'habitat vers les

parcs et espaces naturels ; un schéma directeur pour les modes doux est ainsi déterminé.

- **Ménager les perspectives vers la nature depuis les espaces urbains denses.**

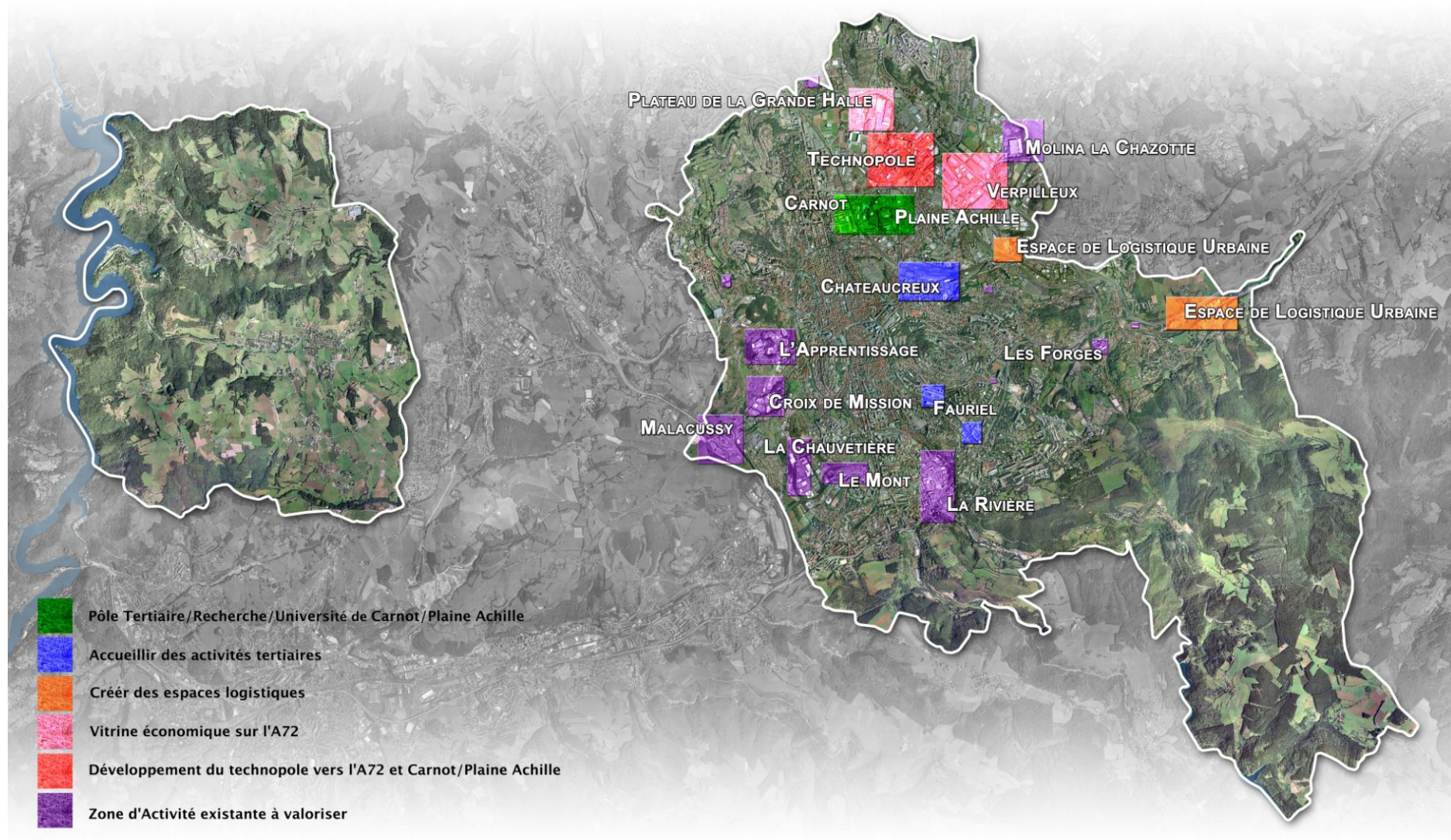


Figure 4 : renforcer la dynamique économique

2^{ème} AMBITION : la dynamique économique renforcée

OFFRIR LES CONDITIONS SPATIALES D'UN ELARGISSEMENT DE L'OFFRE ECONOMIQUE

La poursuite de la stratégie de dynamisation des espaces économiques du territoire s'affirme avec d'importants efforts de reconversion réalisés depuis plusieurs décennies par les partenaires publics, L'économie change et il faut favoriser en particulier le développement des emplois qualifiés et le maintien d'emplois de production pérennes. Par ailleurs, il est important de veiller aux équilibres commerciaux entre l'hyper centre et les zones de commerces périphériques.

■ 2.1 - Valoriser les espaces économiques

Accueillir plus d'activités à haute valeur ajoutée

Pour offrir plus de diversité d'emploi aux stéphanois, il convient d'organiser le territoire pour accueillir plus d'activités à haute valeur ajoutée ; pour atteindre ce but, trois axes sont retenus :

- **Aménager des quartiers tertiaires et d'affaires** : en particulier les sites de Chateaucieux et du Cours Fauriel ont vocation à accueillir des programmes de bureaux.
- **Valoriser les espaces économiques en vitrine de l'A72** : dans le secteur Nord Est de la ville, grand poumon économique de la région stéphanoise, le Plateau situé au Nord du stade Geoffroy Guichard, marqué par une grande halle industrielle, et la zone de Verpillieux ont vocation à être plus valorisés qu'aujourd'hui, en accueillant plus d'activités de production, en offrant une plus grande densité d'emplois
- **Développer et étendre le technopole** en veillant à maintenir sa spécialisation vers des activités de pointe et de recherche appliquée : Ainsi, les marges entre le technopole

et les deux voies majeures de l'A72 et du Boulevard Pompidou ont vocation à être réinvesties par des activités valorisantes ; le site de l'ancienne entreprise Leflaive en reconversion est apte à muter vers des activités comme celles développées sur le Technopole voisin tout en pouvant accueillir des équipements.

- **Accompagner la mutation du site de "Manufacture - Plaine Achille"** vers sa future vocation de campus métropolitain et technologique, lieu de rencontre privilégié entre les activités économiques, le secteur de la recherche et l'enseignement.
- **Préserver les zones économiques existantes** : les zones d'activités de l'Ouest stéphanois aménagées dans les années 1980 doivent conserver leur vocation industrielle et artisanale.
- **Ménager des petits pôles économiques dans les quartiers** : disséminés dans tous les secteurs de la ville sur des sites choisis, des petits espaces permettent d'assurer une proximité des espaces habités avec l'offre d'emplois.

Gérer les espaces économiques dans la prise en compte des préoccupations environnementales

Certains sites économiques de centre ville ne sont plus adaptés à l'accueil de certaines activités ou sont contraints par des risques :

Certains sites économiques des faubourgs du XIX^{ème} et début du XX^{ème} siècles, enclavés dans les quartiers, ne sont plus aptes au développement actuel des entreprises. Par ailleurs, des entreprises très nuisantes voisinent avec des habitations. Dans ces cas, la mutation de ces sites vers d'autres occupations est encouragée.

Le Plan de Prévention contre les risques d'inondation soumet le secteur économique de la Rivière à des restrictions de constructibilité importantes.

Créer des espaces de logistique

Au regard des problématiques énergétiques, de congestion des infrastructures routières et de la chance d'être munie d'une étoile ferroviaire drainant l'ensemble du territoire communal et régional, il convient de développer les possibilités d'arrivée et de départ de marchandises par la voie ferrée.

Pour cela, deux espaces de logistique urbain (ELU), l'un de dégroupage et l'autre de distribution, peuvent être aménagés. Il s'agit, d'une part, de dégroupier en entrée d'agglomération les grandes quantités transportées en fonction de leur destination au sein de la région stéphanoise, et d'autre part, d'organiser les livraisons de la ville centre et d'éviter en particulier la desserte du centre ville par de gros porteurs. Les sites desservis par la voie ferrée de Terrenoire et du Pont de l'Ane sont propices à ces développements participant à la logique du développement durable.



Figure 5 : renforcer l'attrait commercial

■ 2.2 - Renforcer l'attrait commercial

Saint Etienne est le cœur d'un bassin de population important, de plus en plus intégré à la grande région urbaine lyonnaise. Le renforcement de l'attrait et du rayonnement commercial de la ville centre est une nécessité pour que Saint Etienne reste un pôle urbain fort à l'échelle de Rhône Alpes.

L'amélioration du fonctionnement du centre ville commerçant.

Par des nouveaux aménagements de rues et places, par un renforcement de son accessibilité par les transports collectifs, par la création de nouveaux parkings, le fonctionnement du centre ville sera encore amélioré. Le remembrement des locaux commerciaux souvent de dimensions trop étroites est à promouvoir, tout autant que les recherches de solutions pour développer les locomotives commerciales.

Le réaménagement du site périphérique commercial du Pont de l'Âne.

La restructuration du site du Pont de l'Âne doit permettre de retraiter les espaces entre le site de Monthieu Sud et le secteur de Verpillieux afin d'y développer un site modernisé, et ce, sans pour autant déséquilibrer le centre ville commerçant.

Renforcer les pôles commerciaux secondaires.

Les pôles commerciaux secondaires, qui assurent une offre de proximité nécessaire à une bonne qualité de vie dans les quartiers, tels que Bellevue, Bergson ou la Terrasse doivent être confortés par des aménagements adaptés.



Figure 6 : restructuration et accueil des grands équipements d'agglomération

3^{ème} AMBITION : des équipements à la hauteur d'une grande métropole

Ce troisième axe du projet vise à développer, sur le territoire de Saint Etienne, l'offre d'équipements et de services de haut niveau au service de toute la région stéphanoise. Saint Etienne connaît une nouvelle phase de développement de ses grands équipements nécessaires à la compétitivité d'une grande ville ; le positionnement des projets majeurs dans la ville centre doit être un facteur de rayonnement pour l'ensemble de l'agglomération.

■ 3.1 - Développer les capacités et la qualité d'accueil de l'enseignement supérieur

En plein développement, l'enseignement supérieur de Saint Etienne peut encore voir ses capacités et la qualité de son accueil s'améliorer; pour cela, il est prévu de :

- **Promouvoir et renforcer les espaces d'accueil d'enseignement supérieur et professionnel** en lien avec les pôles de compétences, en particulier sur le site du campus métropolitain de "Manufacture - Plaine Achille" qui pourra accueillir des établissements d'enseignement supérieur. L'objectif, à terme, est notamment d'y transférer progressivement une partie des établissements localisés sur le site de la Métare.
- **Développer le site universitaire de Tréfilerie** qui dispose des atouts d'une position attractive en centre ville ; son développement, lors de processus de renouvellement urbain, est un enjeu important pour le rayonnement universitaire de Saint-Étienne.
- **Améliorer la qualité d'accueil** de la vie étudiante.
- **Améliorer la desserte par les transports en commun des sites universitaires**, en particulier pour les écoles supérieures du cours Fauriel ainsi que celles du quartier universitaire de la Métare et du futur site de "Manufacture - Plaine Achille".

■ 3.2 - Moderniser et compléter l'offre en équipement culturels et sportifs

Avec la construction du Zénith, de la Cité du Design et de la Salle de Musique Actuelle, Saint Etienne améliore son attrait culturel. Ces équipements s'implantent dans un secteur où plusieurs autres grands équipements culturels et sportifs sont en place. A l'avenir, cet effort sera maintenu. Il s'agit de :

- **Poursuivre la politique d'accueil des grands équipements** d'agglomération sportifs et culturels sur le territoire communal, en veillant à en assurer une bonne desserte par les transports en commun d'agglomération.
- **Mettre en scène et dynamiser la "Plaine des Parcs", site d'accueil des équipements culturels et sportifs d'agglomération.** Ce site attractif est aujourd'hui constitué par les stades de l'Etivallière et de Geoffroy Guichard et la salle de spectacle du Zénith. La "Plaine des Parcs" se prolonge au sud par le futur campus métropolitain de "Manufacture - Plaine Achille" qui pourra accueillir au sein de son parc urbain à vocation mixte des équipements de ce type et notamment une nouvelle patinoire.

■ 3.3 - Accompagner la restructuration du C.H.U.

Après une première phase de restructuration, le Centre Hospitalier Universitaire de Saint Etienne développe un second programme de modernisation. La modernisation du site de Bellevue représente une évolution majeure pour la ville, en proposant de nouvelles missions de santé en complémentarité du site de l'Hôpital Nord. Le projet d'aménagement et de développement durable prend en compte ces évolutions.

En particulier, il s'agit de :

- **Permettre le projet de restructuration** et de modernisation du site hospitalier **de Bellevue**
- **Rechercher une nouvelle affectation pour le site de la Charité** dégagé de ses fonctions hospitalières.

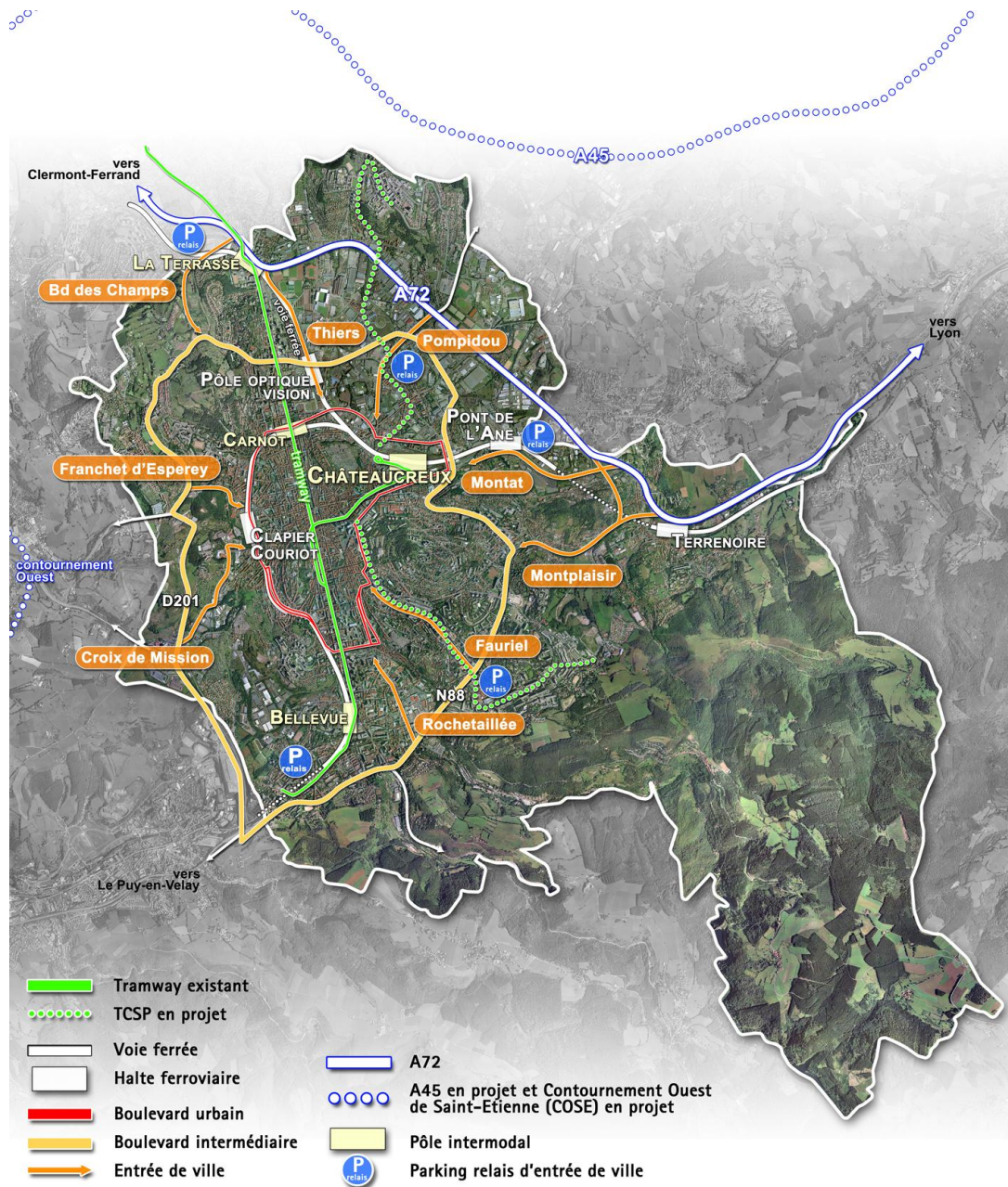


Figure 7 : réorganisation des infrastructures principales de déplacements

4^{ème} AMBITION : Une ville au cœur d'un réseau d'échanges

ASSURER DE BONNES CONDITIONS DE DEPLACEMENTS DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Pour le développement des activités économiques et la qualité de vie des habitants, il est essentiel que le projet d'aménagement de la ville prévoit des bonnes conditions de déplacement tout en minimisant les impacts des automobiles et véhicules lourds.

Les infrastructures ferrées et routières qui desservent Saint-Étienne, notamment celles vers l'Est qui supportent le plus de déplacements, sont aujourd'hui obsolètes. La modernisation des lignes ferroviaires et l'amélioration du cadencement des trains, doivent être poursuivies. Mais les besoins d'échanges routiers rendent également indispensables les réalisations de l'A45 et celle du nouveau contournement Ouest de Saint Etienne.

Dans Saint Etienne, le site de fond de vallée et de collines, ainsi que l'histoire du développement de la ville posent aux déplacements des contraintes majeures. Elles sont aggravées par le trafic engendré par l'étalement urbain des dernières décennies.

■ 4.1 - Développer les transports en commun

Pour faciliter les échanges et éviter l'omniprésence de la voiture, pour assurer un bon fonctionnement de l'agglomération, le développement des transports en commun sera poursuivi, dans le respect du plan de déplacement urbain adopté par Saint-Étienne Métropole. A ce titre il s'agit de :

- **Développer les transports collectifs en site propre**, c'est-à-dire protégé des flux automobiles, donc plus performants. Deux lignes sont prévues au départ du centre ville en direction des quartiers périphériques du Nord-Est et de

Montreynaud, et en direction des quartiers du Sud-Est et du site universitaire de la Métare.

- **Affirmer le rôle de l'étoile ferroviaire.** Les voies ferrées existantes contournant le centre ville et proposant trois directions depuis Saint-Étienne, représentent un atout. Elles seront valorisées par la création de nouvelles haltes ferroviaires notamment au Pont de l'Ane, sur le boulevard Thiers et à Terrenoire, en complément des gares et arrêts existants.



Figure 8 : schéma directeur des modes doux

■ 4.2 - Optimiser le réseau de voirie

Pour une meilleure gestion des flux automobiles, il est nécessaire de poursuivre la hiérarchisation du réseau de voies de la ville, en lien avec les autres échelles de déplacements (agglomération, région...), en développant les itinéraires de contournement du centre ville, en améliorant et adaptant les voies d'entrée dans la ville.

A ce titre, il convient de :

- **Finaliser le boulevard urbain ceinturant le centre ville** ; son tracé doit en particulier être amélioré dans son passage vers Chateaufort, Centre Deux et Saint Roch.
- **Développer le rôle du boulevard intermédiaire** en aménageant certaines sections stratégiques pour l'organisation des déplacements entre l'hyper centre et les

quartiers périphériques. Cet itinéraire doit à l'avenir éviter la traversée du quartier du Soleil ; la « route des Crêtes » desservant l'Ouest Stéphanois doit être améliorée.

- **Aménager deux nouveaux itinéraires d'entrée de ville** au Nord (projet du nouveau boulevard des Champs) et à l'Ouest (entrée aménagée par la rue de l'Apprentissage) ; retravailler l'entrée Est par Pompidou, futur accès vers l'A 45.
- Dès la réalisation de l'A45 et du contournement ouest de Saint-Etienne, **affirmer la RN88 comme un boulevard urbain** à fort trafic et non plus comme une autoroute.

■ 4.3 - Développer les itinéraires et faire de la place pour les modes doux

Pour répondre aux besoins de déplacement quotidiens ou liés aux loisirs, pour inciter à l'usage des modes doux pour les déplacements en ville, changer l'image des quartiers, et valoriser les chemins et itinéraires existants, le projet inscrit deux principes :

- **Partager plus équitablement la voirie au profit des modes doux** est la première orientation ; les bandes cyclables et les zones 30 en centre ville rendent progressivement plus confortables les déplacements piétons et les conditions de circulation des vélos.

- **Développer les itinéraires en site propre dédiés aux modes doux** et les infrastructures associées ; la promotion d'un itinéraire dédié aux modes doux, aménagé sous forme d'un parc linéaire traversant espaces naturels et quartiers habités, prend forme dans un concept de « chemin des Belvédères » à aménager de Bellevue à La Terrasse à flanc de collines. A travers la « Plaine des Parcs » se développe un itinéraire reliant les stades à la Plaine Achille. Le chemin de Saint-Victor prend source en centre ville pour emmener le promeneur jusqu'au barrage de Grangent. Ces tracés participent du réseau des itinéraires modes doux en développement dans l'ensemble du territoire communal.

■ 4.4 - Développer l'intermodalité

Les différents modes de transports doivent pouvoir fonctionner de façon complémentaire. L'ambition d'assurer de bonnes conditions de déplacements nécessite donc le développement de l'intermodalité. Dès lors, il est nécessaire de :

- **Poursuivre le développement du pôle d'échanges intermodal d'intérêt régional** à Chateaucieux, en optimisant le fonctionnement de la gare SNCF et en regroupant autour d'elle toutes les infrastructures et équipements liés aux autres modes de déplacement : transports collectifs urbains dont le tramway, transports

collectifs non urbains, parkings, station de taxi, location de véhicules, parkings deux roues.

- **Renforcer et développer les pôles d'échanges intermodaux "secondaires"** de Bellevue et de la Terrasse
- **Créer de nouvelles haltes ferroviaires** au Pont de l'Âne en entrée Est de la ville, boulevard Thiers et à Terrenoire
- **Créer des parkings relais** aux entrées de ville et en liaison avec les haltes ferroviaires et les transports urbains



Figure 9 : mise en valeur du paysage stéphanois

5^{ème} AMBITION : Un paysage révélé pour embellir le cadre de vie

AFFIRMER L'IDENTITE STEPHANOISE PAR LE PAYSAGE

L'originalité et la diversité des sites composant le paysage stéphanois justifient le développement sur ce sujet d'un volet particulier du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Trois orientations paysagères sont définies: la valorisation de l'écrin vert de la ville, qui passe surtout par le maintien de l'activité agricole et des jardins familiaux, la mise en valeur du paysage urbain et le traitement des points noirs paysagers.

■ 5.1 - Valoriser et préserver l'écrin vert de la ville

Ville de moyenne montagne, Saint-Etienne bénéficie d'un écrin vert ; pour en tirer pleinement parti, le projet prévoit de :

- **Préserver d'une urbanisation intensive les parties les plus exposées des coteaux** constituant le fonds de scène du paysage de Saint-Etienne. Les rebords du Massif du Pilat, les flancs des collines de l'Ouest stéphanois, les collines de Saint Victor caractérisent la richesse paysagère de Saint Etienne. Ils ne peuvent recevoir que de petits secteurs d'urbanisation très ciblés.
- **Créer un paysage de qualité sur les secteurs de coteaux constructibles** en veillant à optimiser la qualité paysagère des opérations.
- **Conserver et valoriser le paysage constitué par les jardins familiaux** particulièrement présents sur les pentes des collines de l'Ouest stéphanois.
- **Protéger les perspectives visuelles** depuis le centre ville vers les espaces naturels qui constituent l'un des charmes de la ville.
- **Protéger les paysages ruraux contre un mitage** par des constructions isolées ou **une urbanisation pavillonnaire trop forte**. Cette orientation prend une force particulière à Saint-Victor dont le territoire attirant est soumis à une forte pression immobilière.
- **Maintenir les exploitations agricoles** pour conserver une valeur d'usage aux espaces naturels, évitant la constitution de friches naturelles. A cet égard, les territoires de Rochetaillée et de Saint Victor encore très agricoles doivent être préservés d'un mitage par des constructions isolées.

■ 5.2 - Valoriser le paysage urbain

En dehors de la mise en valeur de l'architecture qui fait l'objet de la sixième ambition, certains éléments du paysage urbain stéphanois oubliés ou négligés méritent de faire l'objet d'orientations générales d'urbanisme telles que :

- **Révéler la présence du réseau hydrographique**, par la découverte ponctuelle du Furan et l'aménagement de ses berges.
- **Préserver le caractère des crêts urbains**, minéral dans le cas des versants et collines passementières comme le Crêt de Roc ou la colline des Pères, à dominante végétale dans

le cas des collines résidentielles comme la Vivaraize ou Bel Air.

- **Souligner le tracé des fonds de vallon** par la présence accrue du végétal.
- **Offrir un nouveau regard sur la ville en faisant la promotion d'itinéraires destinés aux modes doux**, en particulier à travers le chemin des belvédères projeté sur les collines de l'Ouest.

■ 5.3 - Traiter les points noirs paysagers

La mise en valeur paysagère de la ville passe aussi par le traitement des sites offrant un paysage dégradé ; aussi il convient de :

- **Requalifier les sites désaffectés**, comme certains anciens espaces miniers ou industriels
- **Améliorer le paysage des entrées de ville et les vitrines de la ville** offertes de part et d'autre des grandes

infrastructures routières et ferroviaires. En particulier, l'entrée Est de la ville dans le quartier de Monthieu nécessite une restructuration.

- **Transformer certains sites économiques**. A ce titre la requalification du vallon du Mont près de Bellevue est une nécessité.



mettre en valeur le patrimoine du centre ville

Figure 10 : renforcement de la prise en compte
du patrimoine

6^{ème} AMBITION : Un patrimoine vivant porteur d'avenir

CONCILIER MEMOIRE ET USAGE

Etre stéphanois, c'est partager une histoire et une culture commune à tous ses habitants

Ville puissante du XIX^{ème} siècle et du début du XX^{ème} siècle, Saint-Etienne offre un patrimoine particulièrement attachant hérité de cette époque. L'identité stéphanoise se définit ainsi à travers cet héritage architectural et urbain que le projet de territoire doit valoriser.

■ 6.1 - Mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager du centre ville

Le centre ville de Saint Etienne raconte l'histoire de cette formidable expansion urbaine du XVIII^{ème} et du XIX^{ème} siècle.

Il porte la trace de son histoire politique, manufacturière, sociale et culturelle. En ce sens, il représente **un patrimoine à mettre en valeur**. Un tel objectif passe par la réutilisation des bâtiments et des sites en mal d'usage, par la revalorisation de la fonction résidentielle du centre ville qui permettra un meilleur entretien

des constructions, par la poursuite des efforts en matière d'aménagement d'espaces publics. Afin, d'accompagner le renouvellement urbain des quartiers anciens, des zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) sont en élaboration.

■ 6.2 - Reconnaître l'ensemble du patrimoine

Le territoire communal recèle de nombreux bâtiments, sites et ensembles qui font de Saint Etienne un lieu d'identification collective.

En particulier, **les témoignages des activités** qui ont fait la force du passé industriel stéphanois - la rubanerie, les armes, le cycle, la mine, la sidérurgie, les cités de transit, les chemins de fer ont laissé des bâtiments et des ouvrages qui font aujourd'hui référence. **Le patrimoine sanitaire et hospitalier** de la fin du XIX^e siècle est aussi particulièrement intéressant ; le domaine

culturel et social a laissé de beaux bâtiments emblématiques ; Saint-Etienne est également riche **d'ensembles d'habitat significatifs de l'expansion urbaine** du XX^{ème} siècle ; les espaces ruraux, **le bourg ou le Hameau de Bécizieux à Saint-Victor, le bourg de Rochetaillée** sont aussi des richesses patrimoniales à préserver.

La production contemporaine permet d'enrichir le patrimoine architectural de la ville en particulier lors de la réalisation des grands équipements publics.

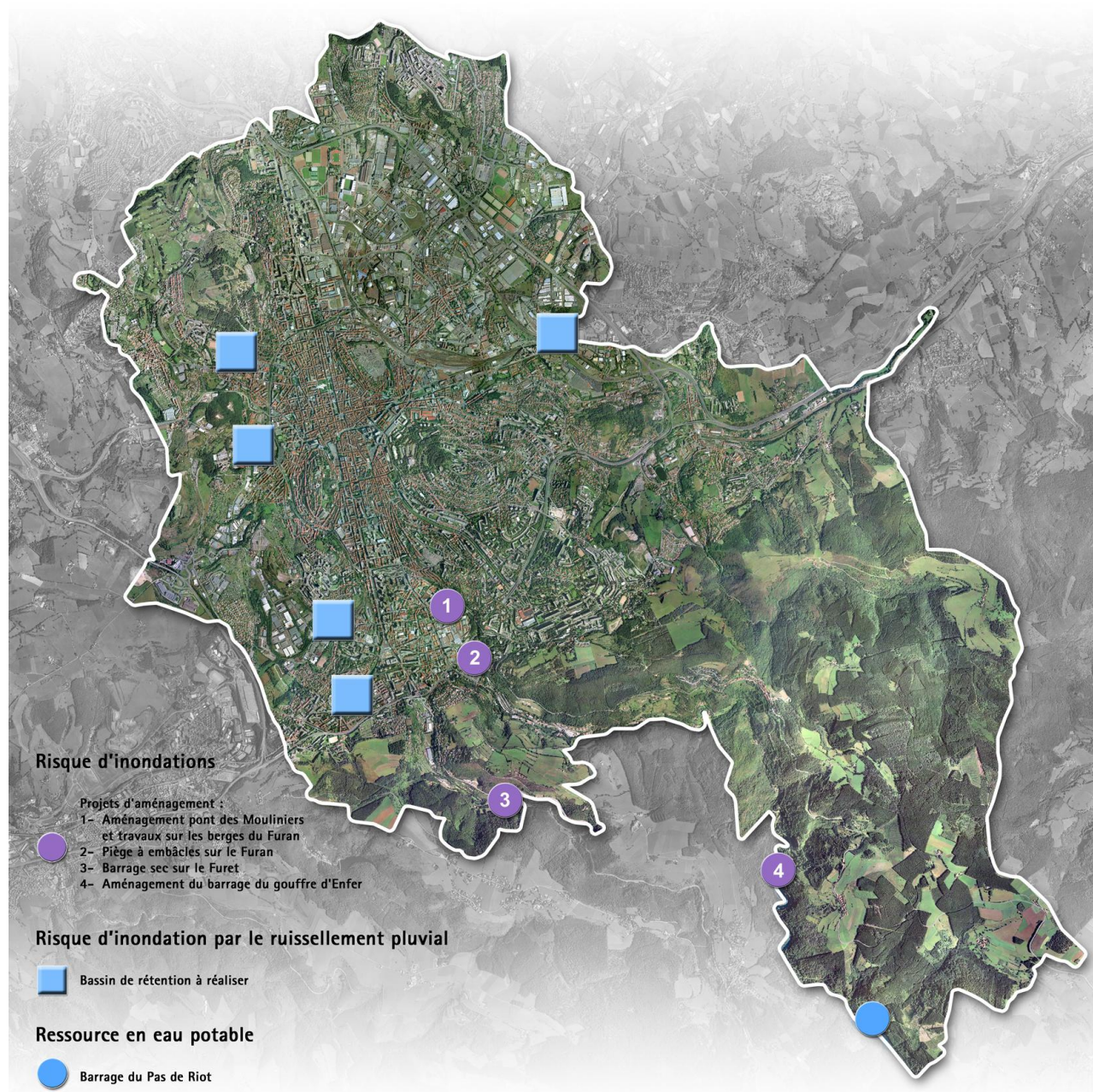


Figure 11 : prévenir les crues des cours d'eau et le ruissellement pluvial urbain

7^{ème} AMBITION : Une meilleure prise en compte de l'environnement

CONCILIER DEVELOPPEMENT ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Saint Etienne est aujourd'hui un territoire offrant un environnement agréable. Cependant, des risques d'inondation ou d'instabilités de terrains l'affectent, la pollution sonore est particulièrement marquée le long des voies rapides, comme la RN88.

Prévoir le développement de Saint-Etienne, c'est aussi préserver son avenir en protégeant ses ressources naturelles, en réduisant ses nuisances, en prévenant les risques majeurs auxquels la ville est soumise.

■ 7.1 - Protéger les ressources naturelles

La protection des ressources naturelles se traduit par plusieurs orientations :

- **Minimiser les risques de pollutions de la ressource en eau potable.** La protection de la ressource en eau captée à Rochetaillée nécessite de préserver de l'urbanisation les versants concernés par les captages
- **Réduire les rejets non traités dans le milieu naturel,** afin de préserver la qualité des eaux de surfaces.
- **Préserver les milieux naturels aux abords de la ville,** jardins familiaux, forêts et terres agricoles
- **Favoriser les modes de déplacements alternatifs à l'automobile** pour améliorer la qualité de l'air.
- **Prendre en compte,** lors d'opérations de renouvellement urbain, **la possibilité de pollution des sols.** A partir des inventaires des lieux potentiellement affectés, des études de pollution seront effectuées.

■ 7.2 - Prévenir les risques naturels

Face aux risques naturels qui affectent Saint Etienne, plusieurs orientations d'aménagement sont retenues :

Prendre en compte l'inondabilité des terrains. Le plan de prévention des risques naturels d'inondation encadre cette démarche.

Aménager des bassins d'orage pour faire face au ruissellement pluvial lors d'épisodes pluvieux importants et

imposer aux nouvelles constructions des contraintes de gestion de leurs eaux pluviales.

Prendre en compte la sensibilité de certains secteurs aux mouvements de terrains. C'est le cas en particulier pour la colline du Crêt Coupé de Terrenoire.

■ 7.3 - Lutter contre le bruit

Principale nuisance pour les Stéphanois, la lutte contre le bruit est inscrite dans le projet de la ville, en plusieurs points :

- **Affirmer la RN88 comme un boulevard urbain**, dès la réalisation de l'A45 et du contournement Ouest de Saint Etienne qui assureront alors le trafic de transit interrégional.
- **Poursuivre la réalisation** par l'Etat **de murs anti-bruit** le long des infrastructures nationales.

Au terme de cette présentation thématique du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, il est apparu intéressant de porter un regard croisant ces différentes ambitions sur le territoire ; au travers de neuf sites que la géographie et l'histoire ont déterminé, la présentation du PADD se poursuit par la présentation de neuf schémas illustrant les orientations d'aménagement et d'urbanisme proposée pour la commune.

A decorative graphic on the left side of the slide. It consists of a vertical column of colored squares: a red square at the top, followed by a green square, a blue square, a light green square, a map of Saint-Etienne, and an orange square at the bottom. To the right of the blue square is a small rectangular image showing a cityscape with mountains in the background. A horizontal line runs across the top of the slide, and a vertical line runs down the left side, intersecting the horizontal line.

APPROCHE GEOGRAPHIQUE : LES 9 TERRITOIRES STEPHANOIS

INTRODUCTION



Le territoire de Saint Etienne tire sa force et son originalité du site naturel dans lequel la ville s'est développée ainsi que des témoignages de sa glorieuse histoire industrielle. Le territoire communal de Saint Etienne est particulièrement diversifié ; Il présente dans ses parties urbaines une grande complexité et comprend également des espaces semi ruraux et ruraux.

Neuf entités constituent l'héritage naturel, historique, paysager du territoire du saint Etienne urbain.

- 1) A l'origine, la bourgade moyenâgeuse installée sur une petite butte en rive gauche du Furan s'étire le long de la route conduisant de Lyon au Puy. Puis, utilisant d'abord les fonds de vallées du Furan et de ses affluents, la ville a ensuite conquis les versants et des collines dominant la rivière. Dépassant l'obstacle des clos religieux qui l'enfermaient, l'urbanisation peut s'étirer au nord et au sud de cette vallée historique dans une trame dense, ainsi que le long du Chavanelet (Cours Fauriel) formant ainsi l'ensemble de **la vallée historique de Saint-Etienne**. Les collines ou crêts enserrant ces vallées s'urbanisent sous forme d'alignements de maisons ouvrières étagées sur les pentes, et de secteurs résidentiels offrant de belles demeures noyées dans la verdure.
- 2) La mine et la sidérurgie s'emparent du site du Marais au **Nord Est** du territoire ; depuis, dans cet espace, des grands équipements sportifs et culturels d'agglomération et des secteurs d'activités ont été développés pour doter la ville

des services qui lui font défaut et assurer sa reconversion économique. C'est également là qu'est appelé à se développer le futur campus métropolitain de "Manufacture - Plaine Achille", parc urbain à vocation mixte ouvert à l'enseignement, à la recherche, aux activités économiques et aux logements, tout en demeurant un lieu privilégié pour accueillir des équipements publics.

- 3) Articulée à la vallée historique par le seuil de la Place Fourneyron, la zone ferroviaire de Chateaucieux induit historiquement le développement d'activités économiques d'abord de production, qui sont progressivement remplacées par des activités tertiaires supérieures ; plus à l'est, le quartier de Monthieu se développe le long de la route historique venant de Lyon ; au nord et au sud de la gare, les quartiers du Soleil et de Saint-François bénéficient de leur proximité avec Chateaucieux. Ces **quartiers de la gare et de l'entrée Est** sont placés aujourd'hui dans une nouvelle dynamique générée par les projets de Chateaucieux.
- 4) Dans les années des trente glorieuses (1955 – 1975), les nouveaux ménages stéphanois sont essentiellement accueillis dans des nouveaux quartiers. Les **quartiers collinaires du sud-est** de la ville sont établis sur les sites que la mine a laissés vierges d'exploitation.

- 5) A partir des années 1970, un nouveau quartier est développé sur **la colline de Montreynaud**, cité à l'échelle d'une petite ville, combinant des barres et des tours de logements sociaux et de copropriétés ainsi que des lotissements pavillonnaires.
- 6) A l'est de Saint-Etienne, au delà de la ligne de partage des eaux entre les bassins de la Loire et du Rhône, le bourg de **Terrenoire** installé dans un cirque de fond de vallée, s'est nourri de la puissante activité des forges, aujourd'hui remplacées par de nouvelles entreprises.
- 7) **Les versants et collines de l'Ouest stéphanois**, marqués par la très forte présence des deux terrils du puits Couriot, et la permanence de jardins ouvriers, restent longtemps largement dominés par la mine, laissant peu de place aux sites habités. La fermeture des mines conduit les

pouvoirs publics et les Houillères à lancer un programme de reconversion de ces lieux, insérant zones d'activités et ZAC d'habitat dans les vallons et sur les buttes de La Cotonne. Le relief, la mine et l'histoire ont ainsi façonné un paysage encore largement vert et de composition et fonctionnement complexes.

- 8) Au sud du territoire, la commune associée de **Rochetaillée** ainsi que les **pent**es montagneuses dominant Terrenoire et Bellevue, appartiennent au **massif du Pilat** ; ce site est caractérisé par une nature très préservée d'autant plus que ses forêts protègent une partie de la ressource en eau de l'agglomération.
- 9) Le territoire communal comprend aussi l'espace périurbain de l'ancienne commune de **Saint-Victor-sur-Loire**, bordé par les gorges de la Loire, et la retenue du barrage de Grangent.

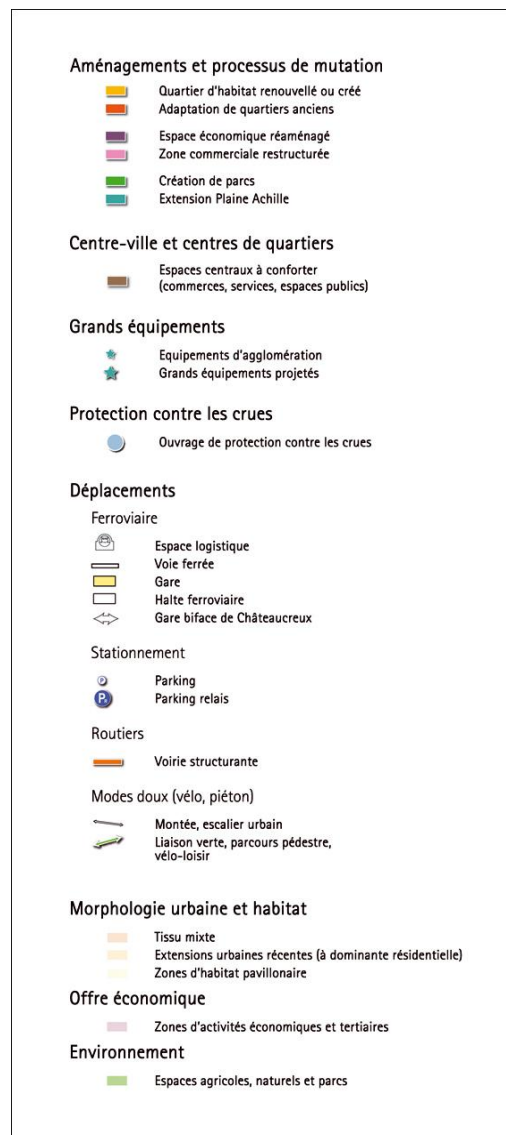


Figure 12 : la vallée historique et les collines centrales

1^{er} TERRITOIRE : La vallée historique et les collines centrales

LE CŒUR DU BASSIN STEPHANOIS

Au centre du bassin stéphanois, se concentrent les 7 ambitions du PADD. Le projet propose un centre ville plus agréable à vivre grâce au renouvellement de l'habitat vétuste et à l'aménagement d'espaces publics piétonniers, un centre d'agglomération dynamisé par le renforcement des commerces, des centres universitaires et des activités tertiaires, et enfin des quartiers

centraux plus accessibles grâce à un développement des transports collectifs, des aménagements pour les vélos et des parkings. La poursuite de l'aménagement du boulevard urbain et, au delà, du boulevard intermédiaire protégeront le centre ville des circulations de transit génératrices de nuisances et d'encombrements.



Photo 1 : Place Bellevue

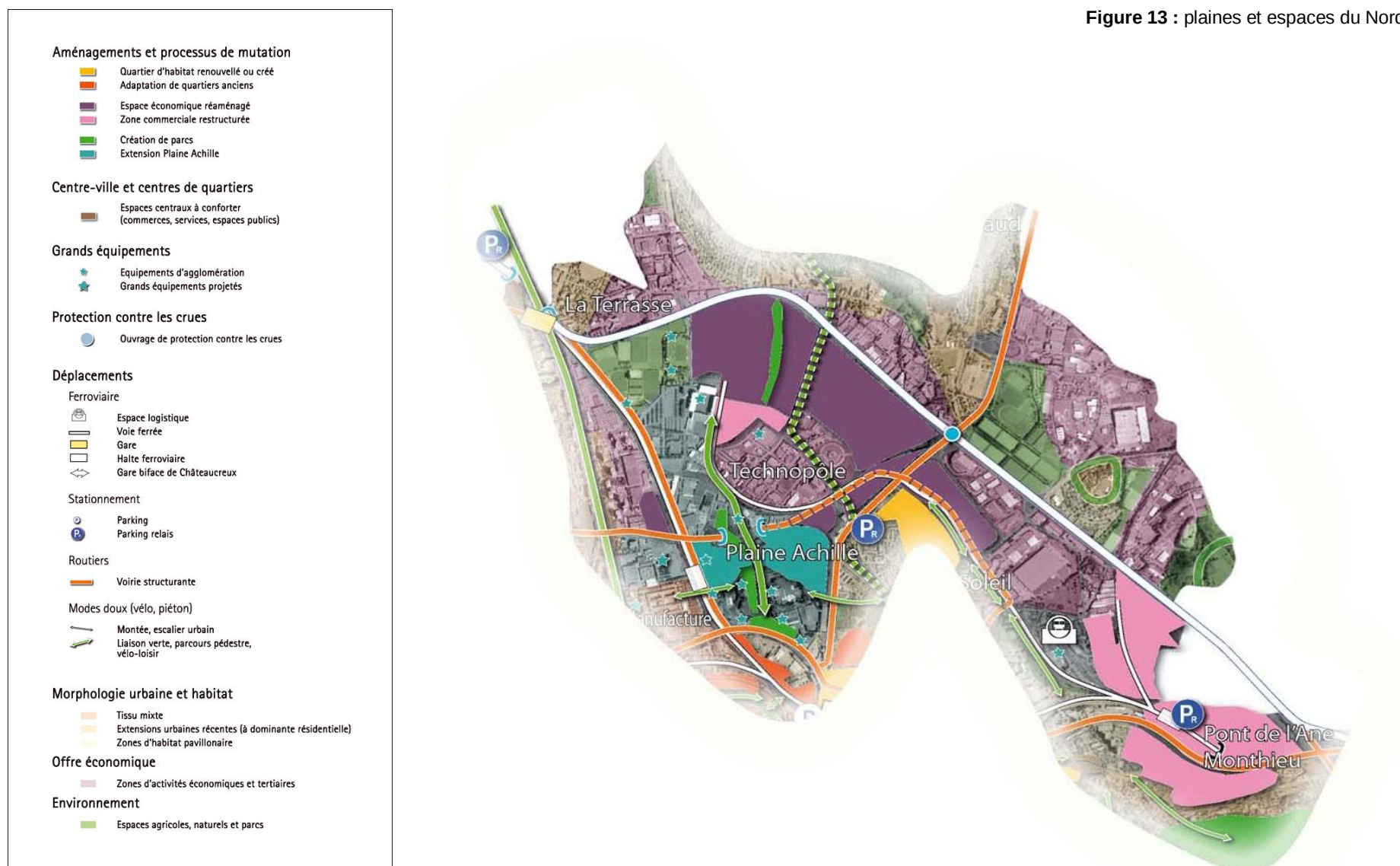


Photo 2 : Place Jean Jaurès



Photo 3 : Square Massenet

Figure 13 : plaines et espaces du Nord-Est



2^{ème} TERRITOIRE : Plaine et espaces du Nord Est

LE SITE D'ACCUEIL DU TECHNOPOLE DES GRANDS EQUIPEMENTS D'AGGLOMERATION ET DU CAMPUS METROPOLITAIN DE "MANUFACTURE - PLAINE ACHILLE"

Ce vaste secteur accueille aujourd'hui des espaces économiques, des équipements récréatifs, et des activités commerciales. Le PADD organise le renouveau et le développement de ces fonctions autour d'un technopole élargi, d'une nouvelle ligne de transports collectifs en site propre, d'un boulevard intermédiaire à repenser avec l'arrivée de l'A45, d'un site commercial "Pont de l'Ane – Monthieu" restructuré et de la "Plaine des Parcs". Cette dernière est constituée des entités

suivantes : au nord, le complexe sportif que constituent les stades de l'Etivallière et de Geoffroy Guichard, au centre, du Zénith qui assure la jonction avec le futur campus métropolitain à vocation mixte de "Manufacture - Plaine Achille". Deux nouvelles haltes ferroviaires desserviront, d'une part la "Plaine des Parcs" et d'autre part, l'espace commercial de "Pont de l'Ane – Monthieu".



Photo 4 : Esplanade Bennevent

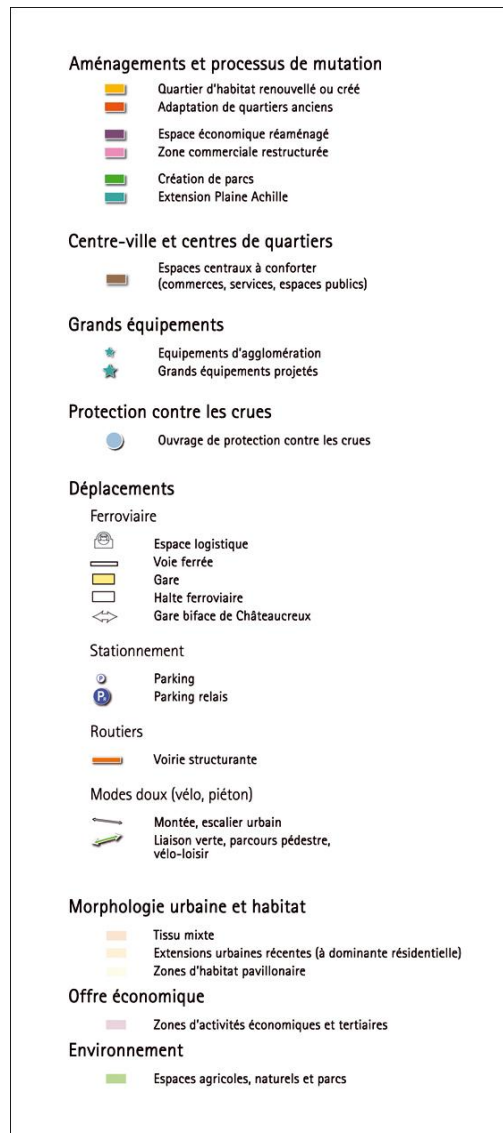


Photo 6 : Zénith

Photo 5 : Stade G. Guichard



Figure 14 : les quartiers de la g



3^{ème} TERRITOIRE : Les quartiers de la gare et d'entrée Est

L'ENTREE METROPOLITAINE

Les profondes mutations conduites sur le site de Chateaucieux entraînent les quartiers voisins de Saint-François, du Soleil et de Monthieu dans une nouvelle dynamique. Des projets majeurs pour la région stéphanoise sont en réalisation autour de la gare : développement du pôle multimodal de transports, nouveau siège

social de Casino, parkings de grande capacité, nouvelle cité administrative. D'autres programmes de services, commerces, logements et transports collectifs en site propre en direction du Nord-Est viendront valoriser profondément ces quartiers.

Photo 8 : Siège de Casino



Photo 7 : Pôle multimodal de Chateaucieux

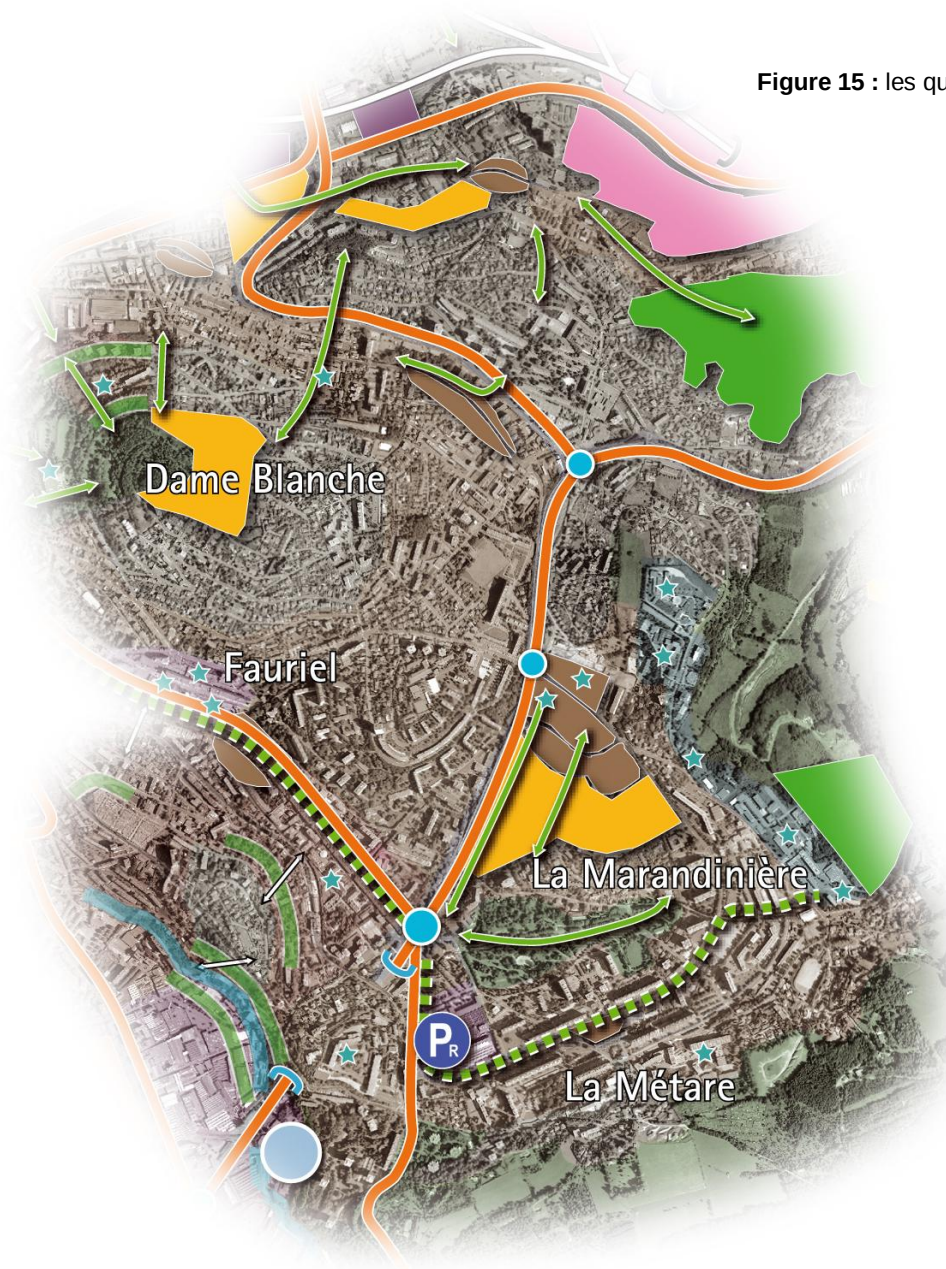
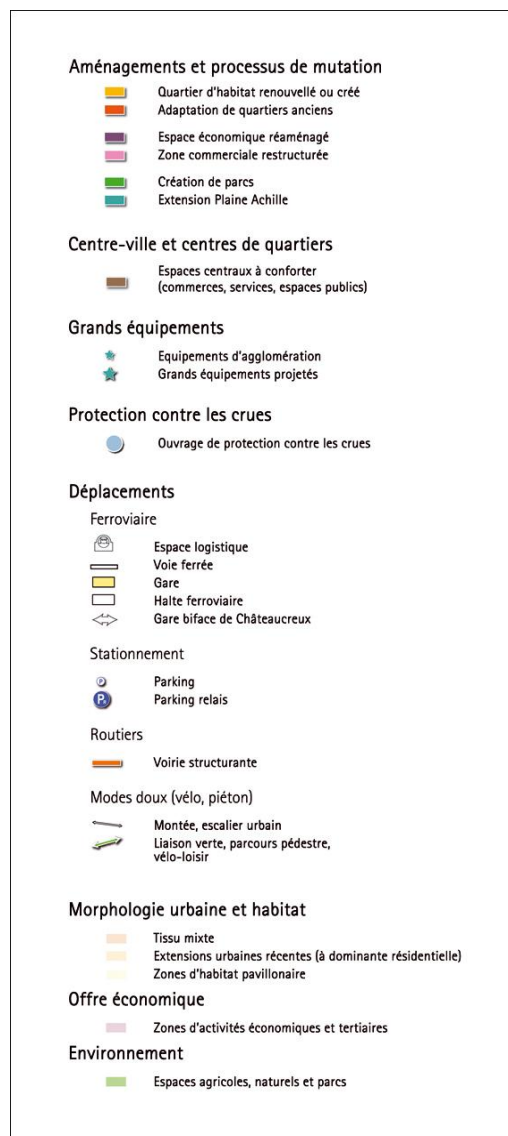


Figure 15 : les quartiers collinaires du sud-Est

4^{ème} TERRITOIRE : Les quartiers collinaires du Sud Est

QUARTIERS RESIDENTIELS ET UNIVERSITAIRES, ET POLE HOSPITALIER PRIVE DE LA REGION STEPHANOISE

Les quartiers collinaires du Sud Est de la ville bénéficient d'un site très agréable, proche de la nature, et accueillent des équipements de santé et d'enseignement supérieur importants.

Pour ces quartiers résidentiels, le PADD inscrit principalement le renouvellement urbain de la grande Marandinière avec la

création d'un nouveau centre de quartier, ainsi que la mise en place d'une ligne de transports en site propre, l'aménagement d'un parc au Bois d'Avaize et le développement d'équipements sportifs.

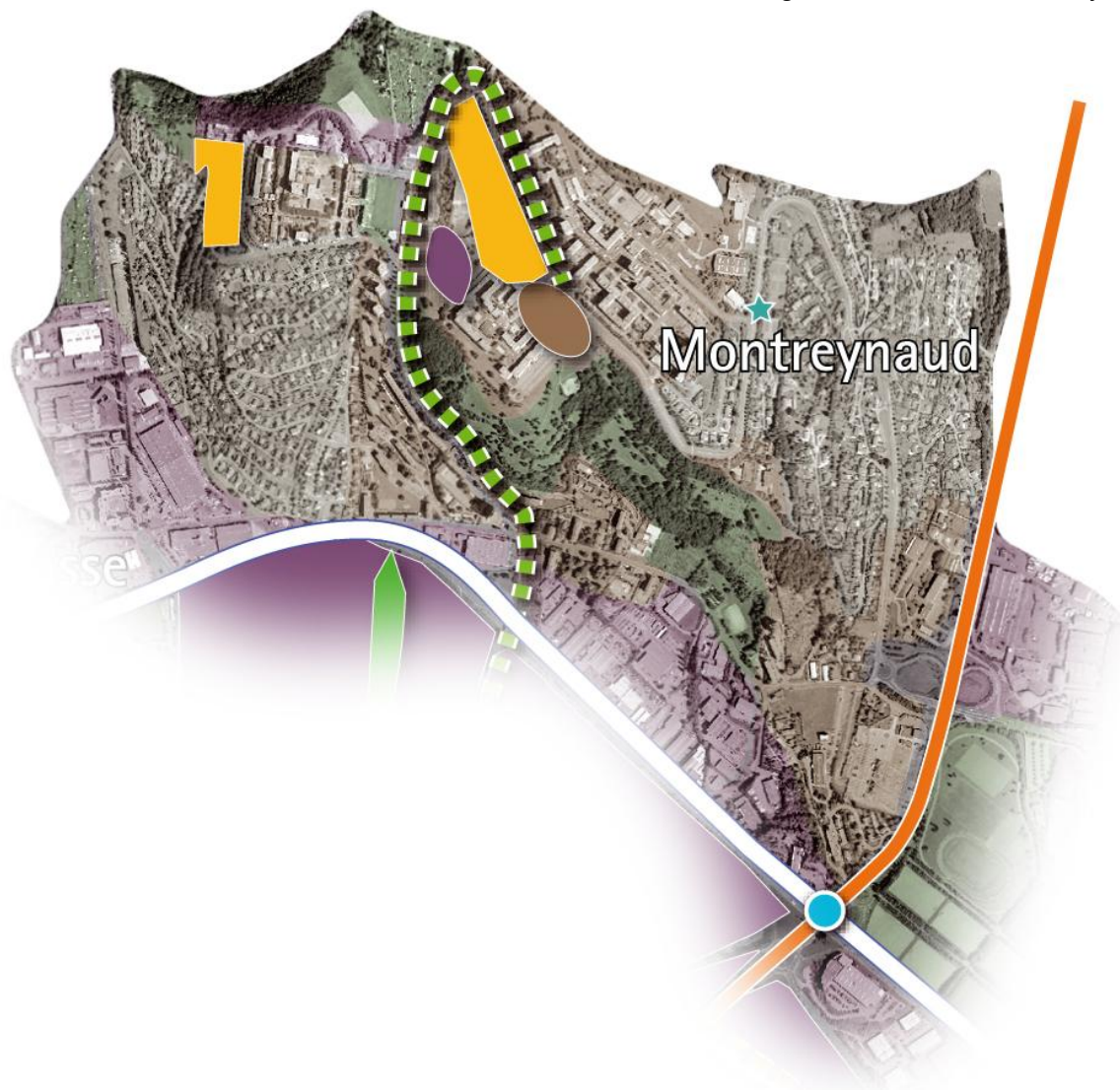
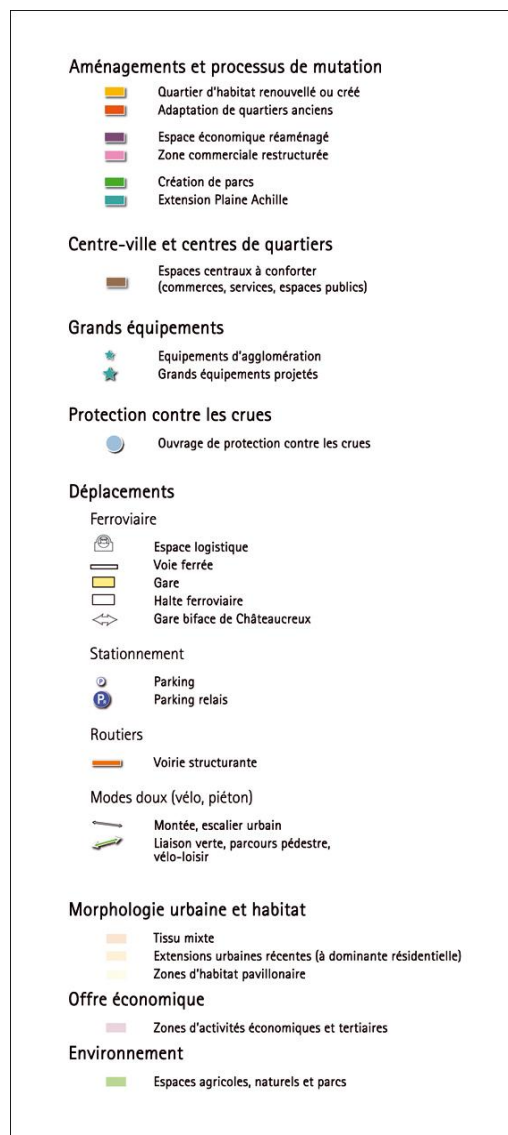


Photo 9 : Quartier de Montchovet – cliniques



Photo 10 : La Marandinière

Figure 16 : la colline de Montreynaud



5^{ème} TERRITOIRE : La colline de Montreynaud

UN QUARTIER EN PLEIN RENOUVEAU

La colline de Montreynaud, composée d'un important parc d'habitat collectif, accueille près de 10 000 habitants dans un site exceptionnel, qui est cependant coupé de la ville. Dans ce secteur, une politique de renouvellement ambitieuse est menée : renforcement des activités économiques, renouvellement et

diversification de l'habitat, création d'un nouveau centre de quartier et développement de services et commerces. La réalisation d'une ligne de transports collectifs en site propre en provenance de Chateaufort sera à l'avenir un atout de développement pour Montreynaud.

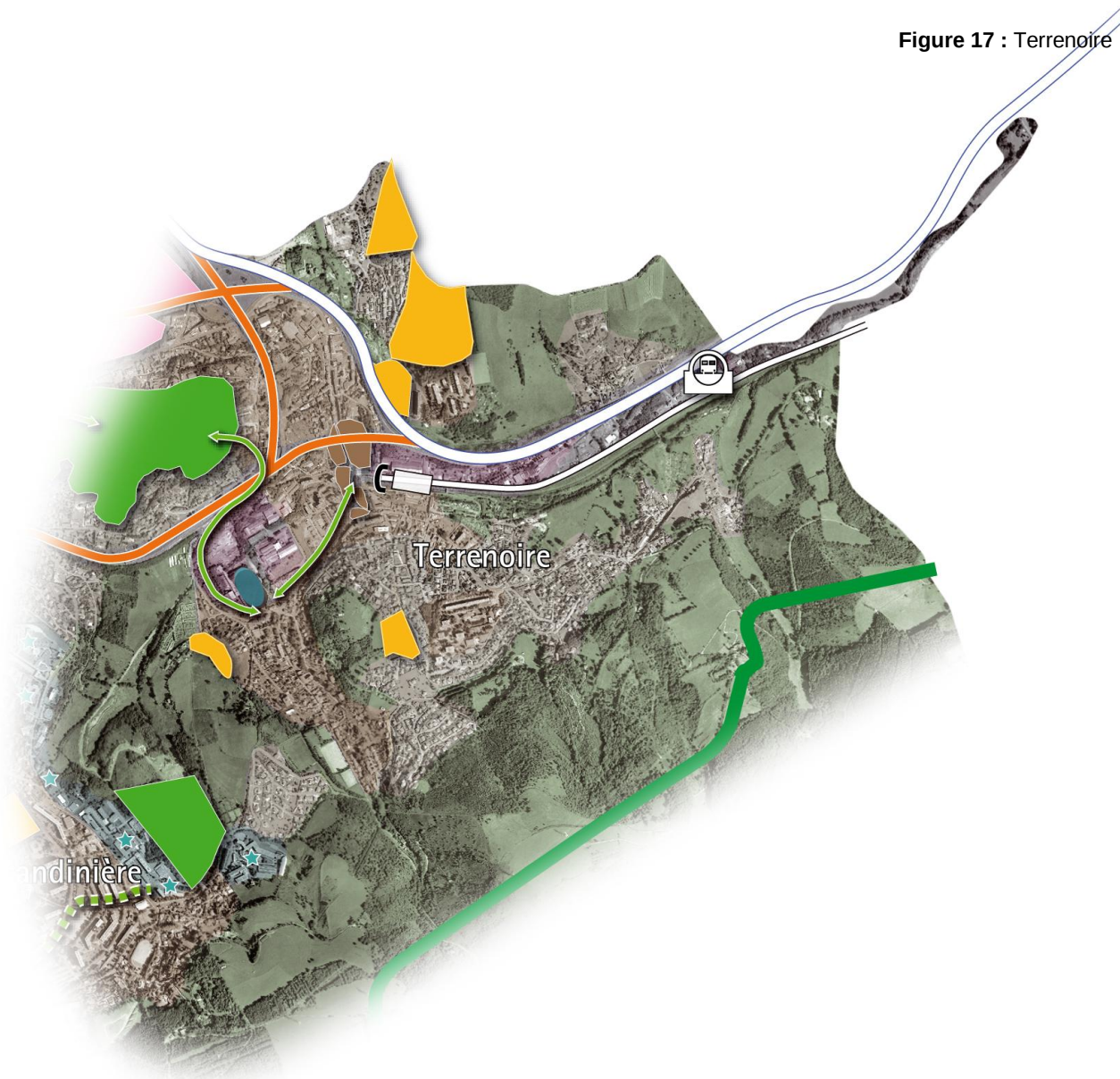
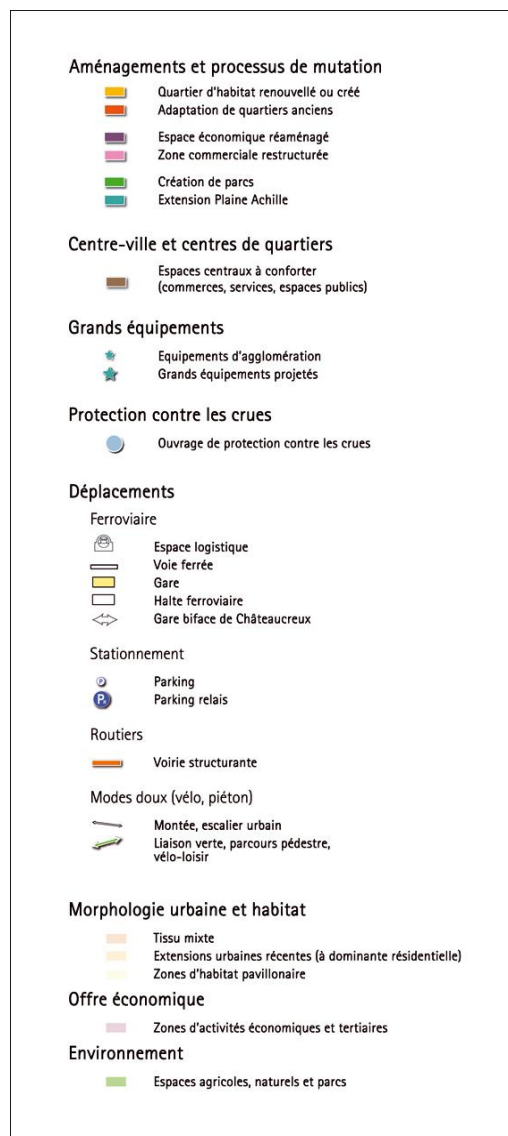


Photo 11 : vue d'ensemble de Montreynaud



Photo 12 : Les Castors

Figure 17 : Terrenoire



6^{ème} TERRITOIRE : Terrenoire

CITE HISTORIQUE INDUSTRIELLE AU CONTACT DU PILAT

L'ancienne commune de Terrenoire dispose d'une forte identité marquée par son passé industriel et ferroviaire. Le quartier plus récent des Hauts de Terrenoire est isolé par l'autoroute.

Le PADD prévoit plusieurs orientations d'aménagement :

- Le désenclavement des Hauts de Terrenoire par un nouveau quartier résidentiel au contact de St Jean Bonnefonds,

- La mise en valeur du Bassin de Janon à relier au bourg par un chemin piéton
- Une nouvelle halte ferroviaire pour les voyageurs,
- Un espace de logistique pour le fret ferroviaire.

Des liaisons vertes et deux roues entre Terrenoire, le Pilat, Le Bois d'Avaize et le centre ville sont également au programme.



Photo 13 : vue d'ensemble de Terrenoire



Photo 14 : Bassin de Janon

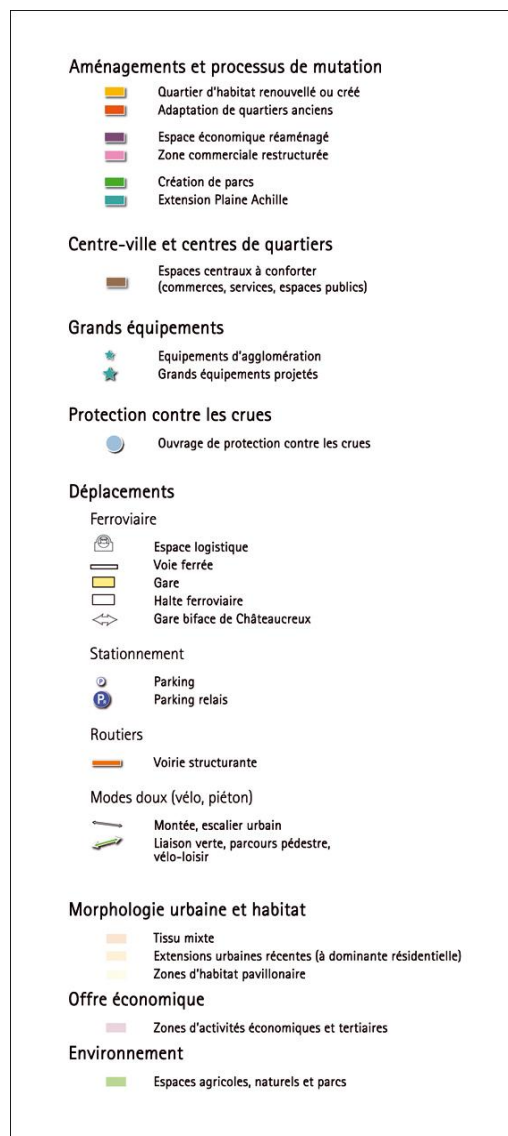


Figure 18 : les versants et collines de l'Ouest stéphanois

7^{ème} TERRITOIRE : Les versants et collines de l'Ouest stéphanois

UNE MOSAÏQUE ENTRE HERITAGE MINIER ET QUARTIER RESIDENTIEL

Les quartiers Ouest forment un territoire en balcon dominant la ville. Ce territoire, agrémenté de parcs en belvédères, dispose d'atouts pour un développement de grande qualité. La valorisation de ces versants et collines repose en premier lieu sur le réaménagement du site minier de Couriot, comme parc urbain et patrimonial, desservi par la nouvelle halte ferroviaire. Un itinéraire vert, le « Chemin des Belvédères », en balcon sur la

ville se dessine de Bellevue à la Terrasse, sur lequel s'articulent les quartiers existants et de nouveaux espaces résidentiels.

L'implantation du Service Départemental d'Incendie et de Secours à Séverine, l'aménagement de nouveaux itinéraires d'entrée de ville au Nord et à l'Ouest ainsi que la valorisation des espaces économiques, complètent le projet.

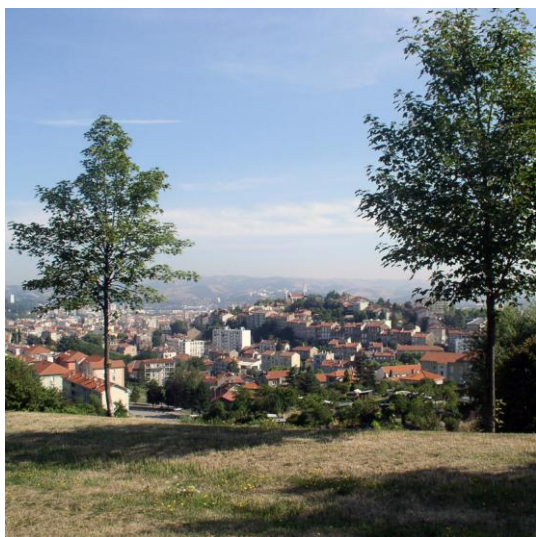


Photo 15 : vue depuis Montferré

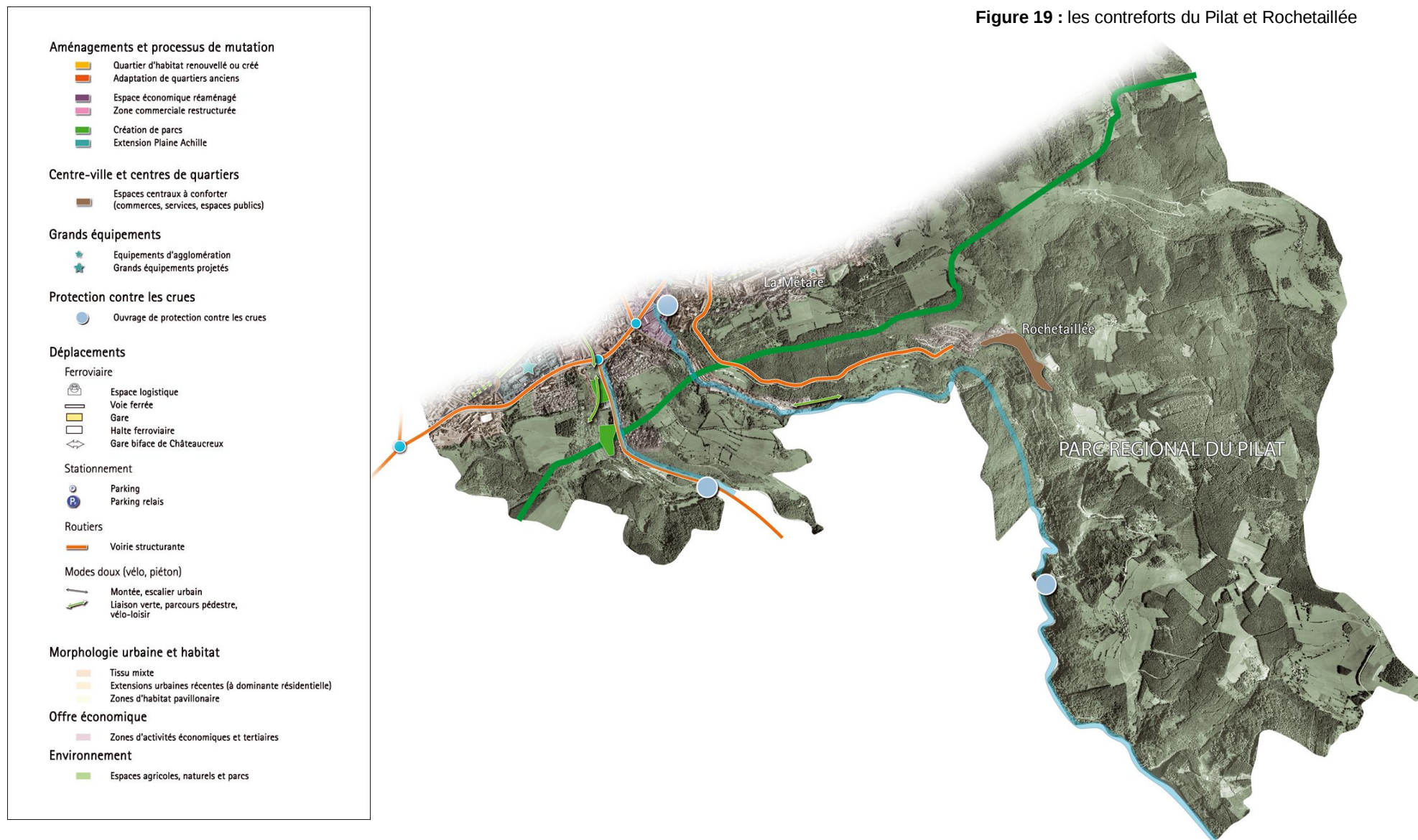


Photo 16 : Couriot, Musée de la Mine



Photo 17 : Zone d'activité de Marandinière

Figure 19 : les contreforts du Pilat et Rochetaillée



8^{ème} TERRITOIRE : Les contreforts du Pilat et Rochetaillée

UN TERRITOIRE DE MONTAGNE AUX PORTES DE LA VILLE

Au contact direct de la ville, s'élève le massif préservé du Pilat. Le bourg de la commune associée de Rochetaillée est installé sur un site remarquable dominant la vallée du Furan.

Sur ce secteur se joue un triple enjeu :

- Celui des espaces naturels qui confirme les limites de l'urbanisation actuelle,
- Celui de la protection des eaux de source,
- Celui de la gestion des risques d'inondation avec la réalisation d'ouvrages sur le Furan et le Furet.

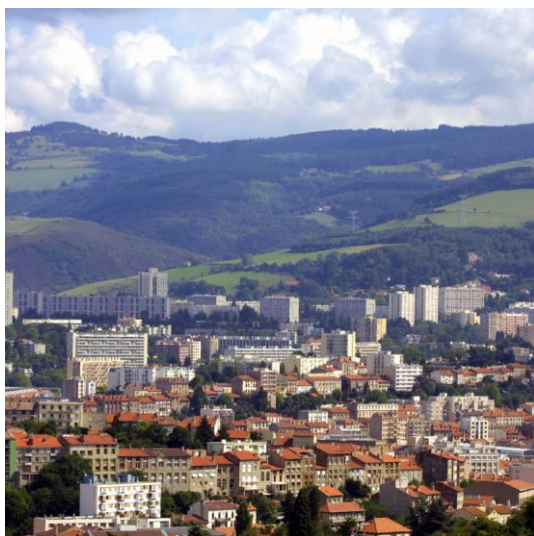


Photo 18 : contreforts du Pilat



Photo 19 : Bourg de Rochetaillée

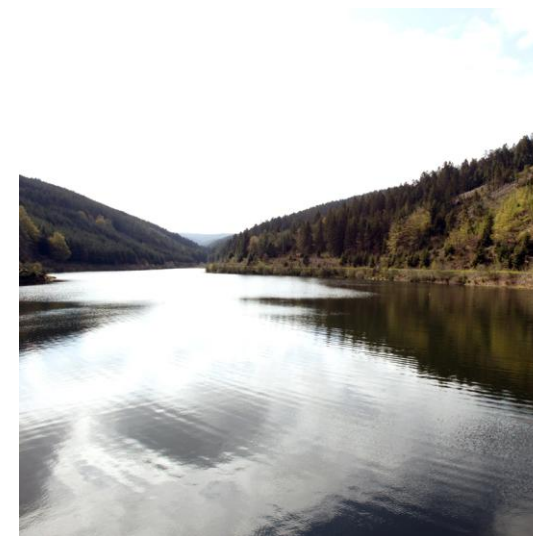


Photo 20 : barrage du Pas-de-Riot

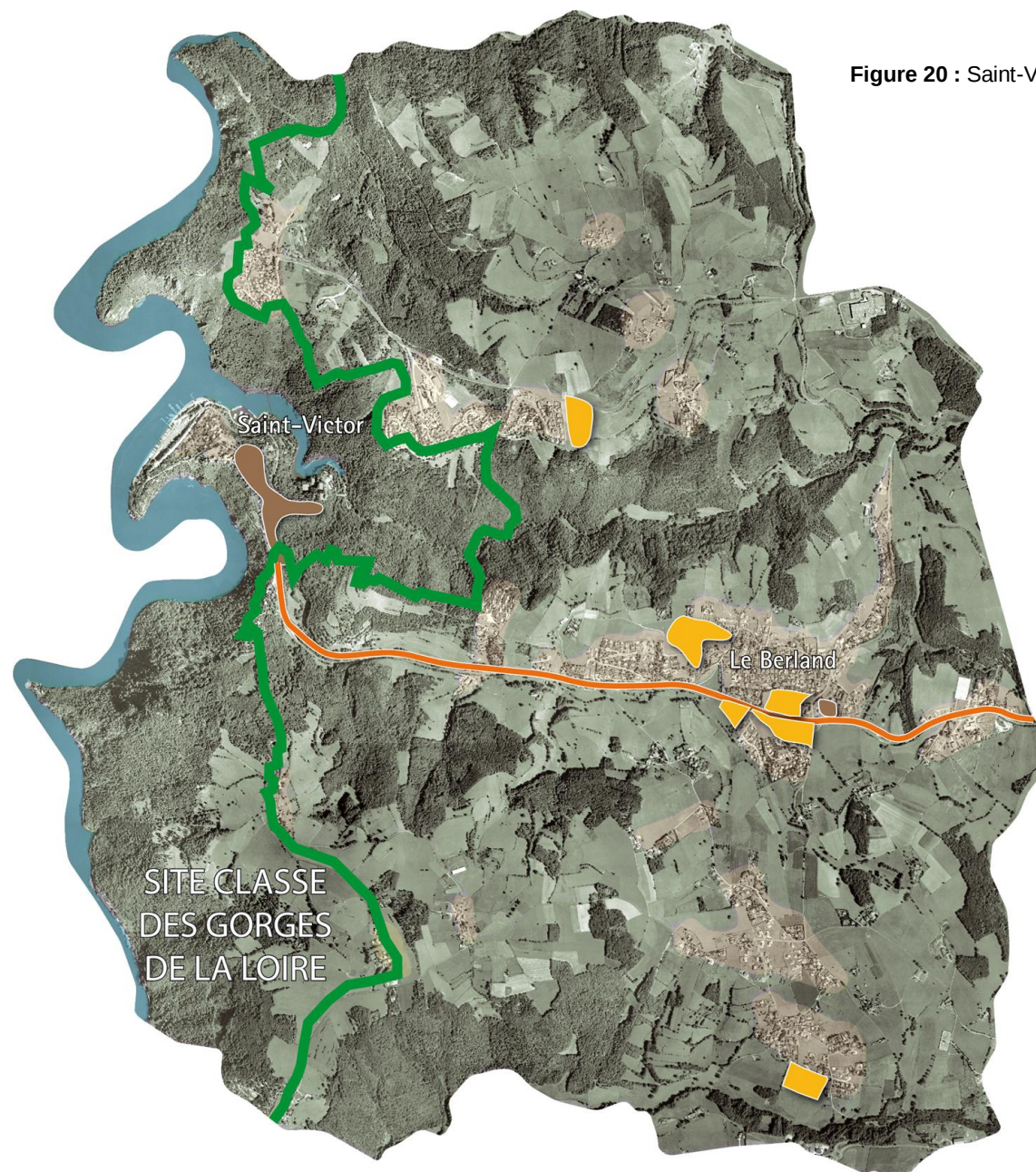
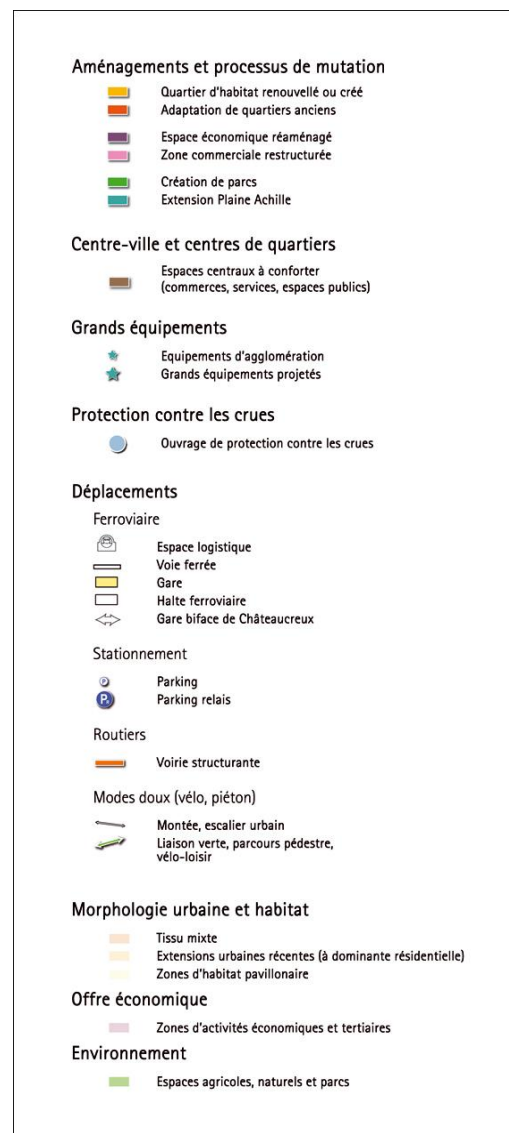


Figure 20 : Saint-Victor-sur-Loire

9^{ème} TERRITOIRE : Saint-Victor-sur-Loire

UN TERRITOIRE SEMI-RURAL A PROTEGER

L'ancienne commune de Saint Victor fusionnée à Saint-Etienne bénéficie du remarquable site des Gorges de la Loire. Territoire de développement pavillonnaire, Saint Victor accueille aussi des exploitations agricoles qui doivent demeurer viables.

La mise en valeur de ce territoire nécessite de maintenir son capital touristique, nautique, historique, écologique et paysager, de maîtriser le développement pavillonnaire, de maintenir l'agriculture et de renforcer le lieu central du Berland, en particulier par l'accueil de logements locatifs et de services.



Photo 21 : Bourg de Saint-Victor



Photo 22 : Le Berland



Photo 23 : Hameau de Bécizieux

CONCLUSION

LE RESPECT DES GRANDS PRINCIPES DU DEVELOPPEMENT DURABLE



Habitat : reconstruction de la ville sur la ville, diversité et mixité sociale. Le projet d'aménagement vise essentiellement à promouvoir des constructions qui se réaliseront dans des sites déjà urbanisés de la ville, en reconstruisant le plus souvent la ville sur la ville, évitant ainsi de procéder à des extensions urbaines sur les espaces naturels, et permettant aux constructions neuves d'être desservies par les services et équipements déjà en place. Economie d'espace, préservation des espaces et des paysages naturels, moindres coûts de déplacements pour les habitants, qualité de vie dans l'environnement immédiat, sont conformes aux considérations et aux principes de développement durable.

Economie : adapter le territoire à la nouvelle économie dans une logique de développement durable. Les sites d'activités hérités de l'histoire industrielle doivent être réadaptés aux nouveaux besoins économiques. Il faut conserver et développer des emplois dans Saint Etienne, favorisant leur accès par les transports collectifs, dans la proximité du plus grand nombre de logements limitant ainsi les longs déplacements domicile travail. Lorsque c'est nécessaire, certains sites doivent évoluer vers d'autres fonctions, dans une logique de reconstruction de la ville sur la ville.

Grands équipements : Des équipements moteurs de développement durable. Le développement des équipements et services de haut niveau doit respecter, d'une part des principes d'économie d'espace notamment en valorisant des friches industrielles, d'autre part des objectifs de mixité et de partage de l'espace public. Leur desserte par des transports collectifs efficaces au cœur de l'agglomération permet de les rendre accessible au plus grand nombre et de limiter la pollution engendrée par les déplacements.

Déplacements : Offrir des alternatives à l'automobile. Le recours systématique aux véhicules particuliers conduit à des nuisances sonores accrues, à la dégradation de la qualité de l'air et à des encombrements de l'espace public. L'offre de modes de déplacements alternatifs adaptés aux différents quartiers, sur tout ou partie des itinéraires, sera enrichie.

Paysage : le paysage comme ressource. Les vues sur le Massif du Pilat ou les collines qui ceignent le centre ville, mais aussi les sites de Rochetaillée et de Saint Victor participent directement à l'agrément de Saint Etienne qui est par ailleurs, particulièrement dense. Cette proximité doit être préservée de la banalisation des espaces construits pour faire du paysage un atout supplémentaire de développement.

Patrimoine : Concilier mémoire et usage. L'identité de notre patrimoine est autant marquée par les ensembles urbains et les témoignages d'un développement rapide original que par

des bâtiments exemplaires et historiques. La valorisation de cet héritage patrimonial passe par l'attribution de nouveaux usages.

Environnement : Anticiper les risques et limiter les nuisances. Une occupation pérenne de l'espace et la sécurité des activités nécessitent de prendre en compte les contraintes et nuisances de l'environnement. Le projet doit permettre d'en limiter l'impact sur les biens et les personnes

Par les choix d'aménagement consignés dans ce document, Saint-Étienne se dote d'un projet d'aménagement respectueux de grands principes de développement durable. Il établit un équilibre judicieux entre le développement urbain et la protection des espaces naturels, assure une diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale, prévoit une utilisation économe de l'espace et respecte l'environnement. Les objectifs du développement durable sous tendent l'ensemble du Projet d'Aménagement et de Développement Durable de Saint-Étienne.



SCHEMA DE SYNTHESE DU PADD

Aménagements et processus de mutation

-  Quartier d'habitat renouvelé ou créé
-  Adaptation de quartiers anciens
-  Espace économique réaménagé
-  Zone commerciale restructurée
-  Création de parcs
-  Extension Plaine Achille

Centre-ville et centres de quartiers

-  Espaces centraux à conforter (commerces, services, espaces publics)

Grands équipements

-  Equipements d'agglomération
-  Grands équipements projetés

Protection contre les crues

-  Ouvrage de protection contre les crues

Déplacements

Ferroviaire

-  Espace logistique
-  Voie ferrée
-  Gare
-  Halte ferroviaire
-  Gare biface de Châteauneux

Stationnement

-  Parking
-  Parking relais

Routiers

-  Voirie structurante

Modes doux (vélo, piéton)

-  Montée, escalier urbain
-  Liaison verte, parcours pédestre, vélo-loisir

Morphologie urbaine et habitat

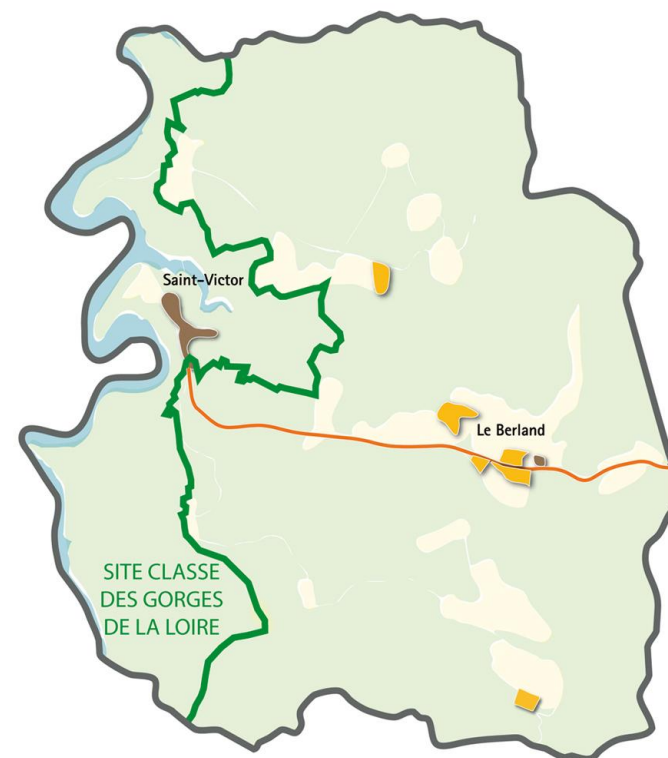
-  Tissu mixte
-  Extensions urbaines récentes (à dominante résidentielle)
-  Zones d'habitat pavillonnaire

Offre économique

-  Zones d'activités économiques et tertiaires

Environnement

-  Espaces agricoles, naturels et parcs





TABLES DES FIGURES ET PHOTOS

APPROCHE THEMATIQUE : LES 7 AMBITIONS

1^{ère} ambition

Figure 1 : Améliorer et diversifier l'offre de logement	10
Figure 2 : Améliorer les équipements dans les quartiers	14
Figure 3 : Développer la présence de la nature près de l'habitat	16

2^{ème} ambition

Figure 4 : Renforcer la dynamique économique	18
Figure 5 : Renforcer l'attrait commercial	22

3^{ème} ambition

Figure 6 : La restructuration et l'accueil des grands équipements d'agglomération	24
---	----

4^{ème} ambition

Figure 7 : La réorganisation des infrastructures principales de déplacements	28
Figure 8 : Schéma directeur des modes doux	30

5^{ème} ambition

Figure 9 : La mise en valeur du paysage stéphanois	34
--	----

6^{ème} ambition

Figure 10 : Le renforcement de la prise en compte du patrimoine	38
---	----

7^{ème} ambition

Figure 11 : Prévenir les crues des cours d'eau et le ruissellement pluvial urbain	40
---	----

APPROCHE GEOGRAPHIQUE

Figure 12 : La vallée historique et les collines centrales	50
Photo 1 : Place Bellevue	51
Photo 2 : Place J.Jaurès	51
Photo 3 : Square Massenet	51
Figure 13 : Plaines et espaces du Nord-Est	53
Photo 4 : Esplanade Bennevent	53
Photo 5 : Stade G. Guichard	53
Photo 6 : Zénith	55
Figure 14 : Les quartiers de la gare et d'entrée Est	54
Photo 7 : Pôle multimodal de Chateaufreux	55
Photo 8 : Siège de Casino	55
Figure 15 : Les quartiers collinaires du Sud-Est	56
Photo 9 : Quartier de Montchovet – cliniques	57
Photo 10 : La Marandinière	57
Figure 16 : La colline de Montreynaud	58
Photo 11 : Vue d'ensemble de Montreynaud	59
Photo 12 : Les Castors	59
Figure 17 : Terrenoire	60
Photo 13 : Vue d'ensemble de Terrenoire	61
Photo 14 : Bassin de Janon	61
Figure 18 : Les versants et collines de l'Ouest stéphanois	62
Photo 15 : Vue depuis Montferré	63
Photo 16 : Couriot : musée de la mine	63
Photo 17 : Zone d'activité de Marandinière	63
Figure 19 : Les contreforts du Pilat et Rochetaillée	64
Photo 18 : Contreforts du Pilat	65
Photo 19 : Bourg de Rochetaillée	65
Photo 20 : Barrage du Pas-de-Riot	65
Figure 20 : Saint-Victor-sur-Loire	66
Photo 21 : Bourg de Saint-Victor	67
Photo 22 : Le Berland	67
Photo 23 : Hameau de Bécizieux	67
Figure 21 : Schéma de synthèse du PADD	75

CREDIT PHOTOS

Ville de Saint-Étienne

- C. Bruchet
- Pôle urbanisme

Prestataires extérieurs

- Cabinet d'architecture Foster et Partners
- Architecture studio – groupe cimaise
- Bureau d'études SYSTRA

Cartes

- Exalta

